L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

CONGO

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

SPÉCIAL 60 ANS D'INDÉPENDANCE

Denis Sassou N'Guesso :

« 60 ans, nous n'avons pas reculé »

A l'occasion de la fête de l'indépendance célébrée ce jour, 15 août, le président de la République a rappelé, lors d'un message à la nation diffusé la veille, le chemin parcouru par le Congo les six dernières décennies.

Un chemin jalonné de défis surmontés les uns après les autres, en particulier sur la consolidation de l'unité des Congolaises et des Congolais car à chaque fois qu'elle a été mise à mal, a souligné le chef de l'Etat, *« un sursaut s'est toujours opéré à l'avantage de la paix et de la cohésion nationale »*.

Denis Sassou N'Guesso a commencé son message par un hommage appuyé aux « Pères de l'indépendance », à la génération des autres compatriotes qui, avec eux, ont pris le relais des mains du régime colonial et œuvré à la construction du destin commun du peuple congolais.

« Nous pouvons dire que 60 ans après, nous n'avons pas reculé. Nous avons plutôt avancé, et c'est pour cela que nous parlons de progrès », a poursuivi le chef de l'Etat pour qui les valeurs d'unité, de travail et de progrès portées par la devise de la République requièrent toujours abnégation et esprit de sacrifice parce qu'*« aucun peuple ne s'est affranchi et ne s'est assumé dans la facilité »*.

Le chef de l'Etat a mentionné le soutien apporté par le Congo aux luttes de libération des peuples opprimés à travers le monde, les liens de coopération tissés très tôt avec la Chine ainsi que la préservation de l'amitié historique avec la France saluant l'œuvre du général Charles de Gaulle dans le cheminement des ex-colonies vers la liberté.

Lire le texte intégral page 4

DOSSIER DE LA RÉDACTION

❒POLITIQUE

Quatorze législatures et sept Constitutions en 60 ans d'indépendance

L'histoire des législatures au Congo remonte à 1954, notamment à l'époque du Moyen-Congo. Mais de 1960 à nos jours, le pays en compte quatorze, les périodes transitoires y compris.

Page 3

❒ECONOMIE

La longue marche vers l'industrialisation

En 60 ans d'indépendance, l'industrialisation du Congo, en dépit de prémices des années 60 qui virent naître quelques industries, demeure encore le maillon faible au regard des échecs constatés dans certaines initiatives, notamment dans les secteurs des mines et de la forêt où seules les industries du ciment et du bois ont pu émerger ces dernières années.

Page 5

❒SOCIÉTÉ

Vers la mise en oeuvre de l'assurance maladie universelle

S'appuyant sur le modèle sanitaire hérité de la colonisation et adapté à sa dynamique interne, le Congo n'est plus loin de la réalisation de l'un de ses plus grands défis en matière de santé : l'assurance maladie universelle qui lui permettra de couvrir plus de 70% des besoins sanitaires de la population.

Page 9

❒AFRIQUE/MONDE

Une diplomatie dynamique et prometteuse

A la suite de son accession à l'indépendance, le 15 août 1960, la République du Congo entre, à part entière, dans la communauté internationale. Dès lors, le pays se trouve en mesure de conduire des relations internationales autonomes qui offrent, à maints égards, des caractéristiques particulières.

Page 10

❒CULTURE

Le cinéma congolais reprend peu à peu du souffle

Après avoir connu des années de gloire avec des cinéastes ayant porté haut son chandelier, le 7e art congolais qui était en perte de vitesse, durant plusieurs décennies, semble prendre un nouvel élan. Un regain d'énergie et de volonté qui laisse présager des lendemains meilleurs pour ce secteur.

Page 11

❒SPORT

Diables rouges: prestations en dents de scie

Le sport national a alterné le bon et le moins bon pendant les 60 ans d'indépendance. Le football, le handball, le karaté, l'athlétisme, le tennis de table et bien d'autres disciplines ont réalisé quelques exploits grandeur nature avant de replonger dans le néant.

Page 13

Éditorial

Soixante ans !

Page 2

ÉDITORIAL

Soixante ans !

Il y a très exactement soixante ans le Congo, notre Congo, accédait enfin à l'indépendance. Ayant acquis non sans difficulté sa liberté au terme du long processus qui conduisit les puissances coloniales à se retirer du continent africain qu'elles avaient asservi pendant plusieurs siècles, il a pris en main ses destinées avec la volonté farouche de construire un pays stable, indépendant, prospère, respectueux de ses traditions ancestrales, mais décidé aussi à s'inscrire résolument dans la modernité.

Et c'est bien ainsi que, tout au long de ces soixante années, la nation congolaise s'est édifiée, franchissant les uns après les autres les nombreux obstacles élevés sur sa route dont beaucoup résultaient précisément de la colonisation, confortant son unité en résolvant l'un après l'autre les conflits qui divisaient ou menaçaient de diviser son peuple, mettant progressivement en exploitation les immenses richesses naturelles dont elle était enfin propriétaire. Bref, construisant lentement mais sûrement la communauté unie au sein de laquelle nous vivons tous aujourd'hui.

Si le président Denis Sassou N'Guesso a invité hier, dans son discours à la nation, les citoyens congolais à rester unis et à poursuivre la longue marche vers le développement engagée par notre peuple il y a soixante ans, c'est précisément parce que la leçon à retenir de ces soixante années écoulées est bien celle de l'unité, de la solidarité, de la fraternité. Au-delà des divergences, politiques et autres, qui entretiennent le débat public chez nous comme dans toutes les démocraties de par le vaste monde, le maintien de la cohésion nationale est en effet le véritable ressort des progrès présents et à venir, donc du destin des générations qui nous succèderont.

Tel est bien l'objet de la fête qui est célébrée aujourd'hui chez nous avec toutes les précautions nécessaires en raison de la pandémie du coronavirus mais aussi avec la volonté, affichée au plus haut niveau de l'Etat, de poursuivre sans désemparer sur la voie ouverte il y a soixante ans lorsque notre peuple acquit son indépendance.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Quatorze législatures en 60 ans d'indépendance

L'histoire des législatures au Congo remonte à 1954, notamment à l'époque du Moyen-Congo. Mais de 1960 à nos jours, le pays en compte quatorze, les périodes transitoires y compris.

Le Palais des congrès où siègent le Sénat et l'Assemblée nationale

La première législature congolaise est issue du scrutin du 14 juin 1959. En effet, cette législature a connu deux présidents : Alphonse Massamba-Débat (1959-1961) ; puis Marcel Ibaliko de mai 1961 à 1963. La deuxième, issue du vote du 8 décembre 1963, a également connu deux présidents, notamment Léon Robert Angor (1964-1966) et André Georges Mouyabi (mai 1966-1968).

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, le 1er août 1968, le Parlement change de dénomination et devient Assemblée nationale populaire. Après le scrutin du 24 juin 1973, Dieudonné Miakassissa devient président de cette institution pendant la troisième législature avant d'être remplacé par Alphonse Mouissou-Poaty le 5 décembre 1974.

L'Assemblée nationale populaire de la quatrième législature a été dirigée d'août 1979 à septembre 1984 par Jean Nganga-Zanzou. Ce dernier est ensuite reconduit au terme des élections du 24 septembre 1984, s'inscrivant dans le cadre de la sixième législature. Bernard Combo-Matsiona lui succède le 23 septembre 1989 et y reste jusqu'en 1991.

Après trois décennies de monopartisme, le Congo entre dans l'ère démocratique en 1992 à la faveur de la Conférence nationale souveraine qui s'est déroulée du 25 février au 10 juin 1991. Le Conseil supérieur de la République (Parlement de transition) remplace l'Assemblée nationale populaire et Mgr Ernest Kombo y a présidé du 25 juin 1991-octobre 1992 en qualité de président de l'institution pendant la septième législature.

En effet, c'est la Constitution adoptée le 15 mars 1992 qui ouvre la voie à un parlement bicaméral avec l'Assemblée nationale et le Sénat. Après les élections législatives du 24 juin et du 19 juillet 1992, André Mouélé est élu président de l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'alliance Union panafricaine pour la démocratie sociale/Parti congolais du travail. Poste qu'il occupa seulement pendant près d'un mois (septembre-novembre 1992), d'autant plus que le président Pascal Lissouba décida de dissoudre l'Assemblée nationale de la huitième législature le 17 novembre 1992.

Après les élections législatives anticipées de mai et octobre 1993, André Milongo est élu président de l'Assemblée nationale, fonction qu'il occupe jusqu'à octobre 1997, comptant pour la neuvième législature.

La dixième législature a, quant à elle, été présidée par Justin Koumba de 1998-2002 dans le cadre du Conseil national de transition, mis en place après la guerre du 5 juin 1997. La onzième législature qui s'est étendue de 2002-2007 a été présidée par Jean Pierre Thystère-Tchikaya. Les douzième et treizième législatures ont été dirigées par Justin Koumba (2007-2012; 2012-2017). L'actuel président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, préside aux destinées de cette institution depuis 2017 dans le cadre de la quatorzième législature qui court jusqu'en 2022.

Au niveau du Sénat qui est à sa cinquième législature, Augustin Poignet est le premier président pour avoir dirigé la haute chambre du Parlement de 1992 à 1997. La deuxième législature a été présidée par Ambroise Edouard Noumazalaye de 2002 à 2007. André Obami-Itou a, de son côté, présidé cette institution pendant la troisième et quatrième législature (2007-2017). La chambre haute du Parlement est actuellement dirigée par Pierre Ngolo en fonction depuis 2017, dans le cadre de la cinquième législature. Notons que les députés sont élus pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct et les sénateurs pour six ans au suffrage universel indirect élus par les conseillers départementaux et municipaux.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication :
Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS
Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :
Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE
Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA
Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture: Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE
Eudes Banzouzi (Chef de service)
PAO
Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL
Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES
Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION
Coordinatrice, Relations publiques :
Mildred Moukenga
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS
Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE
Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayououlo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Sept Constitutions en soixante ans d'indépendance

Depuis son accession à la souveraineté internationale le 15 août 1960, la République du Congo a changé sept Constitutions et adopté quatre actes fondamentaux, initiés pour régir le fonctionnement des institutions lorsque que le pays connaissait des remous sociaux.

Le pays a adopté sa toute première Constitution officielle, le 2 mars 1961, sous le régime du président Fulbert Youlou. Trois ans après, il est renversé par le mouvement populaire des 13, 14 et 15 août 1963. Le Congo est dirigé par un Conseil national de la révolution.

En vue de réorganiser son fonctionnement à l'issue de cette impasse, le pays est contraint au renouvellement de sa loi fondamentale. Ainsi, le 8 décembre 1963, le Congo adopte sa deuxième Constitution. Neuf jours plus tard, le 17 décembre 1963 précisément, Alphonse Massamba-Débat est élu président de la République, au terme d'une élection. Il dirige les affaires publiques pendant cinq ans avant de quitter le pouvoir le 14 septembre 1968, forcé par les remous sociaux.

Le 31 décembre 1968, Marien Ngouabi accède au pouvoir. En 1969, le Congo devient une République populaire. Quatre ans après, en 1973, est adoptée une nouvelle Loi fondamentale, la troisième du genre, à l'issue du référendum constitutionnel du 24 juin.

Après avoir gouverné le pays neuf ans durant, le président Marien Ngouabi est assassiné le 18 mars 1977. Dans la tourmente, un comité militaire est institué, dirigé par Joachim Yhombi Opango, qui devient d'office président de la République. Il est, lui aussi, renversé le 5 février 1979 par le « Mouvement du 5 février 1979». En mars 1979, Denis Sassou N'Guesso est hissé à la magistrature suprême. Quelques mois plus tard, une consultation référendaire est organiée. Le Congo approuve sa quatrième Constitution.

A l'avènement de la Conférence nationale souveraine en 1991, le pays met en place une instance transitoire : le Conseil supérieur de la République dont le but était, entre autres, de préparer les prochaines élections. Le pays organise un référendum constitutionnel le 15 mars 1992, débouchant ainsi sur l'adoption d'une cinquième Constitution. Pascal Lissouba est élu président de la République après l'élection présidentielle du 16 août 1992, succédant à Denis Sassou N'Guesso.

En juin 1997, le pays sombre à nouveau dans une guerre civile fratricide. Les institutions démocratiquement mises en place sont renversées. Denis Sassou N'Guesso revient aux affaires et met en place une transition de cinq ans. En 2002, est organisé à nouveau un vote référendaire à l'issue duquel le pays a approuvé sa sixième loi fondamentale. La septième Constitution actuellement en vigueur a été adoptée le 25 octobre 2015 par référendum, une année avant l'élection présidentielle de 2016.

Quatre Actes fondamentaux également approuvés

Hormis les Constitutions qu'il a adoptées, le Congo a connu aussi quatre Actes fondamentaux en soixante ans. Ces textes de loi ont été initiés chaque fois que le pays sortait d'une crise armée ou politique. Le pays a pris son premier Acte fondamental le 5 août 1968, après la chute du président Alphonse Massamba-Débat. Il en a initié d'autres le 5 avril 1977 après le décès inopiné du président Marien Ngouabi et en 1991 à l'issue de la conférence nationale souveraine. Le Congo a approuvé son dernier Acte fondamental le 24 octobre 1997, à la fin de la guerre civile.

Firmin Oyé

GOUVERNANCE

Dix-huit plans de développement expérimentés en 60 ans

La République du Congo a opté, au lendemain de son indépendance, pour la planification stratégique de l'économie, priorisant le financement des infrastructures de base au détriment des secteurs productifs. En six décennies, le pays a exécuté près de vingt plans avec des résultats mitigés. L'actuel Plan national de développement (2018-2022) se veut plus ambitieux en matière de diversification économique, de formation des jeunes et de bonne gouvernance.

La diversification de l'économie nationale constitue l'un des trois axes prioritaires du PND 2018-2022 approuvé fin août 2018 par le Parlement. Il s'agit d'investir au cours de cette période dans l'agriculture, le tourisme et l'industrie. Le mécanisme de financement repose sur les ressources externes et domestiques, grâce à l'intermédiation financière régionale ; la préservation des infrastructures existantes, leur rentabilité ; et surtout à l'amélioration du climat des affaires.

L'autre axe prioritaire de la feuille de route est celui de la réforme de l'enseignement de base ; secondaire ; supérieur ; l'enseignement technique, professionnel et la formation qualifiante ; la recherche scientifique et les nouvelles technologies. L'exécutif entend pallier l'inadéquation entre la formation et l'emploi, en valorisant le secteur des métiers techniques. Cette approche permettrait de renouveler le capital humain et compenser la faible qualification de la population.

Pour s'assurer de la mise en œuvre de ce plan quinquennal, s'inspirant aussi des contre-performances du précédent PND 2012-2016, le Parlement a introduit la question de gouvernance comme troisième axe prioritaire. La ministre de tutelle, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, s'est montrée plus rassurante sur ce point. *« Ce PND est un dispositif supplémentaire de bonne gouvernance économique, sociale et environnementale au service de l'action gouvernementale (…) Il dispose d'indicateurs de suivi et d'évaluation des progrès réalisés »*, a-t- elle estimé, sans compter la survenance de la pandémie du coronavirus.

Le rond-point Poto-Poto, 3e arrond.de la capitale/DR

Les limites du mode de gestion centralisée

Au moins quatorze plans de développement ont été exécutés dans une approche centralisée, dont six plans quinquennaux, deux plans quadriennaux, deux plans triennaux, deux plans biennaux et deux plans annuels. Parmi ces plans figurent le PND 2012-2016 ; les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP 2004-2007) et (DSRP 2007-2010), axés sur la consolidation de la paix, de la sécurité et de la gouvernance ; la promotion d'une croissance durable et équitable... Dans les DSRP 1 et 2 financés par le Fonds monétaire international (FMI), seulement 5% d'investissement ont été réalisés dans l'agriculture, 1% dans l'industrie, 13% dans la santé et l'éducation.

Même s'il a été exécuté à 100%, le programme intérimaire post-conflit (PIPC 1997-2003), destiné au réaménagement du territoire, a accordé peu de place aux secteurs productifs. Financé à 75% par l'aide internationale et à 25% par les fonds propres du Congo, le PIPC a réservé 38,7% des investissements prévus dans les infrastructures de base, 18,6% dans le secteur social, seulement 3,7% dans l'agriculture, 2,7% dans l'industrie, 1,7% dans l'éducation et 27% dans les autres secteurs. Ce sont ces résultats qui ont permis au gouvernement congolais de négocier les deux DSRP avec le FMI.

Entre 1987-1998, le Congo était soumis aux plans d'ajustement structurels destinés à favoriser le passage de l'économie socialiste vers l'économie libérale. Les mauvais résultats de l'un de ces plans structurels, appelé le programme d'action de relance économique et sociale (PARESO 1994-1998), financé à hauteur de 158 millions de dollars, ont été, en partie, à l'origine des crises sociales.

Quelques années auparavant, le Congo s'était doté d'un plan quinquennal 1982-1986 visant à dynamiser l'économie nationale, pour un montant de 1180 milliards FCFA d'investissements. Il y a eu le programme triennal (1975-1977) financé à hauteur de 75,47 milliards de FCFA, grâce à l'argent du pétrole et de la potasse. Exécuté à 98% et doté d'un budget de 63,4 milliards FCFA, le plan quinquennal (1963-1968) a été un succès, à en croire les experts. Il a accordé 36% d'investissement à l'infrastructure de base, 28% au secteur productif, 4% au secteur social, 9% à l'éducation et 23% aux autres secteurs. Ce succès n'a pas permis d'éviter des violences politiques qui se sont soldées par le réajustement de la Révolution du 31 juillet 1968.

Le plan 1961-1963 fondé sur des indicateurs de performance

Le jeune État a hérité cette approche de la colonisation française, qu'il a expérimentée dans son premier plan triennal (1961-1963). Celui-ci a bénéficié d'un budget d'investissement de 38 milliards FCFA, financé à 55,3% par l'exploitation du manganèse du Congo et à 44,7% par les emprunts. Ce plan a été mis en œuvre selon l'approche indicative, fondée sur la gestion décentralisée de l'économie dans une optique libérale. Un système d'indicateurs permettait à cet effet de mesurer la performance, afin d'évaluer les éventuels écarts entre les réalisations et les prévisions.

Les infrastructures de base représentaient 29% du total des investissements, le secteur primaire 22%, le secteur social 21%, l'urbanisme 17% et 11% pour les études et l'organisation. Le déficit budgétaire cumulé entre 1960 et 1963, s'élevant à 2,4 milliards FCFA, a mis en péril ce plan et conduit le gouvernement à augmenter la pression fiscale de 17% du Produit intérieur brut à 26% en 1963. Ces mesures d'austérité édictées par les autorités de l'époque ont provoqué des révoltes syndicales, les 13, 14 et 15 août 1963.

Fiacre Kombo

Message à la nation du président de la République, Denis Sassou N'Guesso à l'occasion des 60 ans de l'indépendance

Mes chers compatriotes ;
15 août 1960 – 15 août 2020, voici 60 ans que notre pays accédait à la souveraineté internationale. Dans la vie des nations, 60 ans représentent un repère cardinal qu'il importe de marquer d'une pierre blanche.
C'est pourquoi nous avions décidé d'une célébration solennelle de cet événement, en dépit des difficultés économiques et financières du moment.
Cette volonté d'honorer notre histoire a été malheureusement contrariée par la grave crise sanitaire générée par la pandémie de COVID-19, qui, déstabilisant la planète entière, n'a pas épargné le Congo.

Mes chers compatriotes ;
La commémoration de ce passé commun nous impose d'abord le devoir de rendre un hommage mérité et renouvelé aux pères de l'indépendance ainsi qu'à la génération de

L'Unité a parfois été mise à rude épreuve. Mais, à chaque fois, un sursaut s'est toujours opéré à l'avantage de la paix et de la cohésion nationale

nos compatriotes qui, avec eux, ont pris le relai des mains du régime colonial afin d'assumer, dans l'honneur et la dignité, notre destin collectif.
Depuis 1960, le Congo indépendant avance, orienté par la boussole de notre devise « Unité-Travail-Progrès ».
L'Unité a parfois été mise à rude épreuve. Mais, à chaque fois, un sursaut s'est toujours opéré à l'avantage de la paix et de la cohésion nationale.
Avec des formules originales internes, fruits de notre sagesse millénaire, nous avons su surmonter des épreuves même les plus douloureuses.
L'Unité est à la base de nos grandes victoires : l'Unité au service du travail acharné qui requiert toujours abnégation et esprit de sacrifice, car aucun Peuple ne s'est affranchi et ne s'est assumé dans la facilité.
Le Travail nous a permis d'affronter les conjonctures même les plus difficiles, à l'instar de celle que nous traversons présentement.
Le travail est créateur de richesse et le travail est source de progrès.
Progrès, OUI. Nous pouvons dire que 60 ans après, nous n'avons pas reculé. Nous avons plutôt avancé. C'est en cela que nous parlons de progrès.
A titre d'illustration, à son accession à l'indépendance, notre pays ne disposait pas d'un seul kilomètre de chaussée asphaltée sauf quelques voiries bitumées dans les quartiers résidentiels des ressortissants européens basés à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie.

Le Congo compte actuellement 2.061 écoles du cycle primaire, 317 collèges et 63 lycées

Aujourd'hui, nous totalisons 3.111 kilomètres de voies bitumées, avec des ouvrages de franchissement sur pratiquement l'ensemble de nos grands cours d'eau.
Le réseau routier bitumé s'est densifié 60 ans après, dans nos principales villes et, à la faveur des municipalisations accélérées, dans les chefs-lieux des départements.
La grande dorsale traversant le pays du sud au nord ainsi que les axes d'intégrations sous régionale assurant la connexion avec les pays frontaliers sont révélateurs de nos progrès appréciables en matière d'infrastructures routières.
Dans cette même logique, en 1960, le Congo ne possédait qu'un seul aéroport international, celui de Brazzaville.
Il sied de saluer les avancées enregistrées dans la sphère du transport aérien grâce à la disposition actuelle de 3 plateformes aéroportuaires de classe internationales, 8 aéroports locaux modernes et 12 aérodromes pour le trafic national.
Un port moderne en eau profonde à Pointe-Noire conforte notre vocation de pays de transit.
En renforçant d'unité physique de notre pays par la jonction et l'accès plus aisé à nos différentes entités administratives, la modernisation et la densification des infrastructures de transport nous offrent l'avantage d'une circulation plus fluide et d'un rapprochement plus effectif de nos populations.
Ainsi, par leur brassage plus dynamique, les filles et fils du Congo se connaissent davantage pour mieux assumer les destinées de la Nation.
Toujours à titre d'illustration, en 1960, notre capacité de fourniture d'électricité était évaluée à 15 mégawatts produits par le barrage hydro-électrique du Djoué et 4 centrales thermiques réparties entre Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie.
60 ans après, notre pays dispose d'une puissante installée de 810 mégawatts avec les barrages hydro-électriques de Liouesso, d'Imboulou, du Djoué, de Moukoukoulou et la centrale à gaz de Pointe-Noire.
Ces installations constituent des segments primordiaux du boulevard énergétique, appelé à couvrir, à terme, l'intégralité de nos besoins en électricité.
Le même pari en terme de couverture nationale incombe aussi au secteur stratégique des télécommunications qui, reliant Pointe-Noire et Brazzaville par un simple câble coaxial au moment de l'indépendance, tire désormais parti de l'installation de la fibre optique.
De ce fait, le Congo a intégré la « société de l'information » grâce au maillage du territoire national en infrastructures de télécommunications très haut débit, à travers sa connexion à la boucle mondiale à fibre otique sous-marine reliant l'Afrique et l'Europe.
En ce qui concerne la fourniture en eau potable, la capacité de production journalière en milieu urbain est passée de 21.000 à 277.500 mètres cubes, de l'indépendance à nos jours.
Pour sa part, l'enseignement général était assuré par moins d'une vingtaine d'établissements de cycle primaire, une dizaine au niveau secondaire et à peine 4 lycées en 1960. Le Congo compte actuellement 2.061 écoles du cycle primaire, 317 collèges et 63 lycées.
De son côté, l'enseignement technique, qui ne disposait que de l'actuel lycée technique du 1er mai à Brazzaville en 1960, bénéficie présentement de 88 établissements en cours de fonctionnement, de réhabilitation ou de construction.

nous avons, sans risque de nous tromper, véritablement assumé nos 60 ans de souveraineté

Sans aucune structure d'enseignement supérieur au moment de l'indépendance, le Congo s'est doté, 60 ans après, de plusieurs infrastructures académiques dont l'université de Kintélé qui en constitue le fleuron.
Avec un seul hôpital général en 1960, notre pays dispose, à l'heure actuelle, de 8 formations sanitaires de même niveau.
La construction en cours des 12 hôpitaux généraux et de l'hôpital central des Armées magnifie la volonté renouvelée, tout au long des six décennies de notre indépendance, de doter notre pays des structures de soins efficaces qui améliorent régulièrement les performances de notre système sanitaire.
Sur le plan sportif, le Congo n'a hérité que de deux stades de football sommairement aménagés, les stades Eboué à Brazzaville et Anselmi à Pointe-Noire.
Notre pays célèbre, ce jour, les 60 ans de son indépendance avec des installations sportives modernes et diversifiées.
L'on peut citer le complexe omnisport de Kintélé, les stades implantés dans chaque capitale départementale, les quatre palais de sport de Brazzaville, les multiples plateformes pour les disciplines collectives comme le basketball et le volleyball.
Faut-il rappeler que le Congo est le seul pays à avoir organisé à deux reprises les Jeux africains, en 1965 et 2015.
La disponibilité des installations sportives de haut niveau dans le pays a facilité la célébration du cinquantenaire de cette compétition continentale à Brazzaville.
Par ailleurs, à l'époque de l'indépendance, le Congo ne comptait que quelques cadres nationaux, généralement appelés à servir dans les autres pays de l'Afrique Equatoriale Française.
Depuis 1960, le capital humain congolais s'est considérablement amélioré grâce à une politique adéquate de formation des personnels dans les différents domaines socio-professionnels.
De la sorte, le petit embryon de l'armée hérité de la colonisation s'est mué en une Force publique qui défend, avec honneur, notre souveraineté et participe aux missions de maintien dans la paix dans certains zones de conflits en Afrique.
Dès lors, au regard de ces résultats, nous ne pouvons que parler de progrès : un progrès qui atteste de ce que nous avons, sans risque de nous tromper, véritablement assumé

L'indépendance, nous l'avons également voulue pour les autres peuples d'Afrique.

nos 60 ans de souveraineté.
D'ores et déjà, l'élan de solidarité nationale observé dans le combat contre la pandémie de Covid-19 témoigne, à suffisance, du sens de responsabilité et de dévouement des filles et des fils du Congo devant l'épreuve et les menaces contre la Nation.

Mes chers compatriotes ;
L'indépendance, nous l'avons également voulue pour les autres peuples d'Afrique.
C'est pour cette raison que, très tôt, nous nous sommes engagés dans le soutien aux mouvements et aux luttes de libération nationale pour une décolonisation totale de l'Afrique.
Au plan international, nous avons toujours soutenu les causes justes, malgré toute l'adversité que pouvaient engendrer nos positions.
Je rappelle aussi que, 4 ans seulement après son accession à l'indépendance, le Congo a été l'un des tout premiers pays d'Afrique noire subsaharienne à établir, le 26 avril 1964, les relations diplomatiques avec la République Populaire de Chine.
Aujourd'hui, nous saluons la célébration dans quelques mois, par le Peuple français, de l'année 2020 consacrée à l'œuvre du Général de Gaulle.
Souvenons-nous aussi de ce grand rassemblement tenu en 1958 au stade Eboué par l'ancien Président Français Charles de Gaulle, au cours duquel, parlant de l'avenir de la Communauté franco-africaine, il projetait la fin de la colonisation qui a permis, en 1960, à plusieurs pays africains d'accéder à l'indépendance.

Mes chers compatriotes ;
60 ans après, et fort de nos prédispositions portées par les valeurs de solidarité, d'hospitalité et de justice, nous nous sommes engagés dans d'autres combats, notamment la consolidation de la paix à travers le règlement de certains conflits et la préservation d e l'environnement.
La protection de l'environnement devenant un pari planétaire, le Congo s'est aussi placé dans les premières tranchées pour le combat contre les changements climatiques, avec une voix crédible depuis plusieurs décennies.
Par ailleurs, nous avons entretenu des relations de coopération avec tous les Etats du monde sur la base d'intérêts réciproques.
Enfin, nous rêvons toujours d'une Afrique telle que l'ont pensée les Pères de l'Organisation de l'unité africaine et des indépendances auxquels nous rendons, ce jour, un vibrant hommage.
Nous rêvons de cette Afrique qui prendra une part active au développement de l'humanité.
Au moment où nous entamons la 7e décennie post indépendance de notre pays, nous croyons au grands ensembles et à la nécessité d'un développement intégré qui assurera, au Congo, son développement dans une Afrique rayonnante et prospère.
Il nous faut donc œuvrer à la consolidation de la paix et de l'unité, ainsi que persévérer dans l'effort et le travail acharné pour surmonter les difficultés actuelles, notamment la crise sanitaire, économique et financière que traverse notre pays, et continuer notre marche vers le développement.
L'optimisme est permis pour la prochaine décennie.

Bonne fête de l'indépendance à tous
Vive la République
Vive le Congo

Je vous remercie

DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Des défis à relever 60 ans après

Six décennies après son indépendance acquise en 1960, la République du Congo peine encore, malgré ses atouts naturels et sa population en majorité jeune, à diversifier son économie jusqu'ici fortement dépendante du pétrole qui représente 60% du PIB, 70% des recettes budgétaires et 90% des exportations.

« Nous ne devons plus être, à chaque fois comme aujourd'hui et par le passé, victimes des fluctuations des prix d'une ressource, fût-elle stratégique », déclarait le président Denis Sassou N'Guesso le 14 août 2019 dans son message à la nation à l'occasion du 59e anniversaire de l'indépendance. Face à l'instabilité de cette ressource naturelle, il invitait, par la même occasion, le gouvernement à se tourner vers la politique économique axée sur la diversification de l'économie. Une ambition nourrie par plusieurs projets dont certains tardent à se concrétiser.

En effet, plus d'un demi-siècle après, la diversification économique qui a pourtant connu, dans les années 60, un début d'essor cherche toujours à se frayer un chemin à travers un modèle économique soutenu par la promotion du secteur hors pétrole dont l'agriculture qui a permis au pays, à cette époque, de satisfaire, tant soit peu ses besoins de base. A ce jour, le pays réalise qu'il dépend des importations estimées à environ 600 milliards de francs CFA par an.

Bien qu'affichant une volonté de tourner le dos aux seuls hydrocarbures, le Congo est encore à la quête d'une synergie entre le secteur pétrolier et le secteur hors pétrole, qui se heurte au défi des contraintes prioritaires au développement du secteur privé.

Avec un potentiel agricole que lui confère des atouts physiques (climat, pluviométrie, variations saisonnières, sols, végétation, hydrographie...), le Congo qui dispose plus de 10 millions hectares de terres arables peut développer une grande variété et richesse de cultures équatoriales et tropicales, qu'elles soient pérennes ou saisonnières. Un avantage majeur pour asseoir véritablement la diversification de son économie.

La route N°1 reliant la Côte atlantique au nord Congo/Adiac -Guy-Gervais Kitina

Infrastructures : le pari gagné de l'unification physique du pays

Quoique plusieurs défis se dressent encore sur le chemin du développement et de l'émergence fixée à l'horizon 2025, la République du Congo peut au moins se targuer d'avoir réussi de sortir de l'isolement les populations avec la construction des infrastructures routières reliant la Côte atlantique au nord du pays, de l'est à l'ouest et aussi avec certains pays voisins (Gabon et Cameroun).

Entamée en 1982 avec le plan quinquennal, un programme basé sur la construction des infrastructures routières et des ouvrages de franchissement, l'unification physique du Congo s'est renforcée avec le programme de municipalisations accélérées qui a su rendre effective, à partir de 2006, la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur du pays. Grâce à ce programme, le pays s'est doté des aéroports modernes dont trois de type international et six de type « B », un atout de taille qui a ouvert le Congo au reste du monde tant ses infrastructures aéroportuaires peuvent accueillir des avions de type Boeing 737.

L'aéroport Maya-Maya, une fenêtre qui ouvre le Congo à l'international/Adiac -Guy-Gervais Kitina

La difficile marche vers l'industrialisation

En 60 ans d'indépendance, l'industrialisation du Congo, en dépit de prémices des années 60 qui vit naître quelques industries, demeure encore le maillon faible au regard des échecs constatés dans certaines initiatives, notamment dans les secteurs des mines et de la forêt où seules les industries du ciment et du bois ont pu émerger ces dernières années.

S'agissant de la métallurgie, hormis la SOREMI à Mfouati (dans le département de la Bouenza) spécialisée dans le traitement des polymétaux, ainsi que le projet du complexe industriel de Maloukou, plusieurs autres projets destinés à booster l'industrialisation du Congo ont été voués à l'échec du fait de la crise économique. On peut citer parmi ceux-ci les projets de la potasse de Pointe-Noire, du fer de Mayoko et de Zanaga, et bien d'autres identifiés à travers le pays.

Certes le secteur industriel reste encore très faible en dehors de l'exploitation pétrolière, il n'en demeure pas que le Congo offre de réelles perspectives de développement industriel aussi bien pour ses besoins internes que pour d'autres pays.

Même si le pays ne dispose pas de grandes réserves minières de taille mondiale excepté le fer, il est du moins capable, avec la volonté affirmée, de s'investir rigoureusement dans l'industrie alimentaire et agroalimentaire, grâce aux potentialités prouvées de son agriculture, de son élevage et de ses ressources halieutiques. A ce sujet, la relance des filières huilières (palme, palmiste, arachide) constituerait un des axes porteurs, avec des dérivés industriels connus.

Par ailleurs, l'industrie des biens de consommation qu'ils soient directs ou durables (textile, chimie, etc.); l'industrie de pâte à papier, grâce au savoir-faire accumulé en amont dans le développement des plantations des essences à croissance rapide, comme dans le renouvellement et l'extension des massifs forestiers s'avèrent également un secteur auquel le Congo peut compter pour son industrialisation.

L'industrie du ciment, un modèle réussi de l''industrialisation/Adiac -Guy-Gervais Kitina

L'énergie, le maillon faible

Avec une production énergétique de moins de 1000 mégawatts à ce jour, le Congo n'a pu réaliser en totalité son projet de boulevard énergétique, en témoigne le faible pourcentage de la population ayant accès à l'électricité, soit 47% en zone urbaine et 5% en milieu rural, selon une étude du Pnud sur la vulnérabilité de l'économie congolaise et ses perspectives de diversification.

En effet, la production et la distribution de l'énergie électrique sont encore faibles dans le pays. Le potentiel de production hydroélectrique évalué à 2500 MW demeure sous exploité pour satisfaire les besoins nationaux en énergie.

Au-delà des atouts en ressources énergétiques dont principalement le gaz qui a permis au pays de renforcer, à travers la Centrale électrique du Congo, sa capacité de production électrique, le Congo accuse encore un deficit en énergie, ce qui suppose la construction de mégastructures, à l'image du barrage de Sounda, pour une production à grande échelle de l'électricité même à des fins d'exportation.

Guy-Gervais Kitina

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

18 234 km de routes construites en 60 ans

Le réseau routier national a connu une expansion remarquable du nord au sud. De 5000 km dans les années 60, il a atteint la barre des 23.234 km en 2020. Soixante ans après, le pari de garantir la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du pays n'est pas gagné d'avance. Regard rétrospectif sur l'histoire du secteur routier au Congo.

Jeune République, le pays a hérité des infrastructures routières rappelant les vestiges du passé colonial. Pendant les 20 premières années, le bilan du secteur routier est négatif. Impossible de circuler dans des zones couvertes par la forêt inondée, baignée par la vasière. Cette situation caractérisée par le vieux schéma abandonné par les colons avait comme base un chemin de fer construit pour l'évacuation des matières premières vers la métropole, partant de la côte atlantique à Pointe-Noire au fleuve Congo. Brazzaville étant l'ancienne capitale de l'Afrique équatoriale française jouait le rôle de point de transit et de rupture de charges.

Face à ce triste décor, un effort sans précédent a été fait dans le domaine des routes après cette période, pour renverser la tendance. Le Congo se lance ainsi dans une phase de construction avec le démarrage de plusieurs programmes d'envergure. C'est alors que commence le vaste chantier du développement des infrastructures routières.

Pour s'affirmer, le pays entame progressivement des chantiers, au prix de quelques sacrifices et efforts consentis. Ces initiatives ont donné naissance au programme le plus remarquable, le plan quinquennal de développement de 1982 à 1986. Il fut élaboré après un diagnostic exhaustif de la situation économique du pays. Dans cette optique, une part importante a été accordée au ministère chargé des Travaux publics pour la construction des infrastructures routières, aérodromes, ponts et ports.

Environ 3.000 km de routes bitumées

Chemin faisant, le décor du paysage routier national se transforme. Ainsi, le réseau routier national qui était de l'ordre de 5000 km, dont 42 km 800 de routes bitumées entre 1953 et 1959, est passé à environ 17.300 km dont 487 km 550 de nouvelles routes bitumées de 1960 à 1979. De 1980 à 1999, ce linéaire est passé à 20000 km, dont 732 km 900 de nouvelles routes bitumées.

Depuis l'an 2000, le gouvernement inscrit ce secteur dans sa ligne directrice avec la poursuite de l'entretien routier porté par l'aménagement et le bitumage des routes en vue d'améliorer, tant soit peu, le quotidien de la population. Au regard de ces efforts, le réseau routier compte 23.234 km dont 1826 km de routes revêtues au 15 août 2020.

Actuellement, le réseau routier national bitumé est de 3089 km 250. Il est constitué de 15 routes nationales de 5.604 km, de 33 routes départementales d'un total de 2.650 km et de plusieurs routes de desserte rurale d'un linéaire de 14.980 km.

En dépit de ce bilan sur la réalisation des infrastructures routières de 1960 à 2020, le tableau reste peu reluisant en raison des réalités que rencontre aujourd'hui le réseau routier congolais. Selon le ministère de l'Equipement et de l'Entretien routier, *« ce réseau aurait pu être considéré comme relativement dense si son niveau de service était satisfaisant »*. Une note qui justifie la réalisation en cours des travaux dits d'urgence, sur l'ensemble du territoire national.

Facteur incontestable de développement, la route congolaise est devenue, à quelques endroits, l'ombre d'elle-même, faute d'entretien, malgré la volonté politique de développer davantage le réseau routier. La dégradation avancée de la Route nationale n°2 en était une parfaite illustration, avant le démarrage des travaux de réhabilitation il y a peu.

Une réalité qui déteint, au long des ans, le paysage routier national et met ainsi en branle tous les efforts consentis pour hisser le Congo au rang des pays dotés d'infrastructures de qualité. Fort de cette réalité, le gouvernement a pris des initiatives pour non seulement améliorer le réseau routier, mais aussi de l'étendre.

Route en terre dans le département de la Lékoumou

La route route dans la Sangha

La route Ketta-Ntam

L'entretien routier reste de mise

Pour mettre fin au spectre de dégradation des routes, le gouvernement mène actuellement des actions aux fins de garantir la libre circulation des personnes et des biens, dans un élan de poursuite du désenclavement de l'arrière-pays.

Au vu de cet engagement, le chantier routier reprend son cours. En difficulté de ressourcement du Fonds routier, le gouvernement n'a eu de choix que de nouer des partenariats avec les sociétés forestières afin de poursuivre les chantiers en cours, ou à l'arrêt. De ce partenariat nait, entre autres, la route dite des forestiers, voie de contournement de la RN1 et de la RN2, dans le but de préserver les actifs routiers nationaux.

Aussi, le Premier ministre Clément Mouamba a lancé, le 6 juin dernier, les travaux du programme pluriannuel de construction des ponts sur l'ensemble du territoire national. Un premier ouvrage de franchissement, construit sur financement de l'Etat congolais, a été inauguré le 8 août dernier à Louamba, dans la Bouenza. Ce pont fait la jonction entre les districts de Kayes et de Boko Songho. Le pont sur la Louamba *« enlève l'obstacle majeur qui empêchait la liaison quotidienne entre les populations des districts de Boko songho et de Kayes. Cet ouvrage entre dans le cadre de l'action gouvernementale de désenclavement des localités du pays, et d'appui au développement agricole »*, avait rappelé le ministre de l'Equipement et de l'Entretien routier, Emile Ouosso, à l'occasion de sa mise en service officielle.

Des travaux de réparation des ponts route-rail sur les rivières Niari et Louesse à Makabana ont également été inscrits au nombre des réalisations, dans le cadre des travaux dits d'urgence.

Désormais, un nouvel horizon s'ouvre avec la réouverture, l'aménagement et la réhabilitation de certaines routes fortement dégradées. Mais un souci demeure. Le ressourcement en permanence du Fonds routier, condition sine qua non pour poursuivre cette action. Une norme difficile à garantir en raison de l'instabilité économique et financière qui ne cesse d'entraver la bonne « marche vers le développement ». Pour ainsi dire, la construction de la route n'est pas une réalisation accomplie, mais un travail en perpétuel devenir.

Josiane Mambou Loukoula

FAC

La nouvelle loi portant statut général donne lieu à une reconversion à la vie civile

La présente loi constitue une avancée significative car elle comprend des dispositions pertinentes de la Convention relative aux droits sur la question.

Son adoption en conseil de cabinet et en conseil du 11 août dernier apporte un certain nombre d'innovations fortes, entre autres, le premier s'agissant de l'exercice des droits politiques, le nouveau texte prend en compte les dispositions des articles 58 alinéa 5 et 205 de la Constitution pour restreindre le droit de se faire élire à une fonction politique.

En effet, ce droit implicitement ouvert aux militaires par l'article 41de l'ancien texte, se trouve clairement interdit au militaire dont le lien avec le service n'est pas encore rompu (article 9). L'enjeu est de protéger la vie des armées contre tout activisme politique préjudiciable à l'exécution du service, à la discipline et la cohésion au sein des armées.

La seconde donne lieu à la possibilité aux militaires d'une nouvelle position d'activité qui est « le congé de reconversion » qui permet au militaire ayant accompli au moins quatre ans de service militaires effectifs *« .. De suivre une formation professionnelle ou un stage professionnel destinés à le préparer à l'exercice d'une profession civile »*.

Cette loi a recommandé également certaines actions correctives. Ainsi, la dernière nouveauté à signaler est l'ensemble des innovations que le nouveau texte apporte encore en matière de droits et garanties du militaire sur la question de la prise en charge des risques professionnels militaires. Outre le régime des pensions et des prestations sociales, l'article 13 pose le principe de l'allocation d'une indemnité réparatrice du préjudice personnel au militaire blessé en opérations ou aux ayants droit du militaire décédé. L'enjeu est de renforcer *« l'esprit de sacrifice pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême»*, exigé au militaire à l'article premier du texte.

Signalons que la nouvelle loi portant statut général des militaires et des gendarmes est prise en application de l'article 206 de la Constitution du 6 novembre 2015. Elle vise à mettre la situation statutaire de ces personnels en cohérence non seulement avec cette loi fondamentale nouvelle, mais aussi avec le contexte global actuel. Ce faisant, elle a vocation à remplacer l'ordonnance n°4-2001 du 5 février 2001 qui traite actuellement de la matière.

Guillaume Ondzé

ÉDUCATION

Une deuxième université en soixante ans d'indépendance

Après l'Université Marien-Ngouabi fondée en 1971, l'université Denis-Sassou-N'Guesso dont les travaux sont exécutés à 98% sera la deuxième que le pays va se doter en soixante ans.

Une vue de l'université Denis-Sassou-N'Guesso

L'université de Brazzaville, débaptisée l'Université Marien-Ngouabi le 27 juillet 1977, en hommage au défunt président, a été créée à partir des différents établissements de la Fondation de l'enseignement supérieur en Afrique centrale présents dans la capitale congolaise. Certains bâtiments dédiés à d'autres administrations ont été squattées pour abriter quelques facultés de ladite université. Elle n'a donc pas été construite, du soubassement à la toiture, par les pouvoirs publics en dehors des deux amphithéâtres modernes inaugurés le 20 février 2015, dans l'enceinte de l'Ecole normale supérieure en vue d'améliorer les conditions d'études devenues difficiles du fait des effectifs pléthoriques des étudiants et de l'insuffisance de locaux.

En réalité, l'université Denis-Sassou-N'Guesso est la toute première construite dans son entièreté par les pouvoirs publics. Elle peut accueillir 30 000 étudiants avec des établissements comme l'Ecole des Mines, de l'Hydraulique et de l'Energie destinée aux métiers du pétrole, des mines, l'eau et l'énergie ; l'Ecole supérieure des bâtiments et travaux publics ; l'Institut supérieur des sciences et techniques de la communication ; l'Institut supérieur des sciences et techniques appliquées, l'Institut supérieur des sports et de l'éducation physique et des amphithéâtres dont le plus grand dispose de 1966 places assises.

Par ailleurs, l'Ecole supérieure des télécommunications ; l'Institut supérieur d'éducation ; les Facultés des sciences et techniques consacrées à la formation en chimie, physique, mathématiques, biologie, génétique, géologie et Sciences informatiques allongent la liste des établissements de cette université qui semble mieux adaptée aux défis technologiques de l'heure.

« Si l'effort financier est maintenu, d'ici à septembre ou octobre, ces bâtiments seront rendus disponibles. Ce projet est très attendu, et nous demandons à la société de faire un peu plus d'efforts pour être au rendez-vous en octobre prochain », déclarait le ministre en charge des Grands travaux, Jean Jacques Bouya, à l'issue d'une visite de l'infrastructure le 25 juin dernier.

Rominique Makaya

BONNE FETE DE L'INDEPENDANCE

60 ans

CANAL+ A VOS COTES, DEBOUT FIEREMENT

06 877 92 92
(COUT D'UNE COMMUNICATION LOCALE SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)

CANAL+ CONGO

CANAL+ INTERNATIONAL S.A.S. AU CAPITAL DE 3 912 064 € - 592 033 401 RCS NANTERRE

SANTÉ

La longue marche vers l'assurance maladie universelle

S'appuyant sur le modèle sanitaire hérité de la colonisation et adapté à sa dynamique interne, le Congo n'est plus loin de la réalisation de l'un de ses plus grands défis en matière de santé : l'assurance maladie universelle qui lui permettra de couvrir plus de 70% des besoins sanitaires de la population.

Le Congo a accédé à l'indépendance, le 15 août 1960, avec des structures sanitaires importantes héritées de la colonisation. Entre autres, l'Institut Pasteur construit en 1906 dont le bâtiment abrite aujourd'hui le laboratoire national de santé publique. Puis l'hôpital général de Brazzaville ayant pour siège l'actuel commissariat central dont le décret n° 60-319 du 25 novembre 1960 a rendu exécutoire le budget primitif exercice 1961. Le 26 octobre 1960, l'Etat nouvellement indépendant devient membre de l'Organisation mondiale de la santé. La lutte contre la maladie du sommeil et d'autres pathologies tropicales qui décimaient la population a ainsi été renforcée. La formation des cadres en médecine était assurée au plan local par l'Institut supérieur des sciences de la santé (INSSA) créé en 1975.

La mise en service en 1988 de l'unique Centre hospitalier et universitaire que le Congo compte jusqu'à ce jour a concouru à l'amélioration de la qualité de l'offre des soins sans parvenir à couvrir l'ensemble des besoins sanitaires du pays qui nécessitaient encore plus d'initiatives, d'efforts et de moyens.

A partir de 1992, le Plan national de développement sanitaire est défini comme cadre de référence unique pour la mise en œuvre de la politique de santé. La crise socio-politique qui s'en est suivie, cinq ans plus tard, a réduit à néant les efforts consentis en impactant négativement les structures sanitaires acquises au fil des années. De 1998 à 2006 les programmes d'urgence et de réhabilitation post-conflit sont mis en place pour pallier notamment l'insuffisance des hôpitaux de base et centres de santé intégrés. En 2007, la politique de gratuité pour la prise en charge du paludisme en faveur des enfants de 0 à 15 ans, de la césarienne pour les femmes enceintes, la tuberculose, du VIH-sida est entrée en vigueur.

Installation des équipements dans un hôpital de Brazzaville pour améliorer la prise en charge/DR

En 2014, le gouvernement a mis en place le projet « Santé pour tous ». Ce qui a conduit au lancement simultané des travaux des hôpitaux généraux, avec une capacité d'accueil dépassant les 180 lits dans les chefs-lieux des douze départements du pays. Brazzaville bénéficie, en plus de l'hôpital d'instructions des armées, d'une capacité de 443 lits dont la première pierre a été posée en février 2016. Les travaux de ces infrastructures sanitaires, déjà avancés, ont connu un coup d'arrêt momentané du fait de la crise financière que connaît le pays.

Défis

La crise sanitaire causée par la pandémie de covid-19 a révélé des faiblesses du système de santé, même si les pouvoirs publics apportent progressivement des solutions pour les résorber. C'est l'assurance maladie universelle qui, dans ses différentes facettes, semble être le moyen le plus efficace pour relever les défis sanitaires auxquels le pays est confronté.

Lors du Conseil des ministres du 11 août 2020, le vice-Premier ministre chargé de la Sécurité sociale, Firmin Ayessa, a souligné que les études ont été menées sur les éléments fondamentaux permettant de rendre opérationnelle la caisse d'assurance maladie universelle. Ces études ont trait à la détermination du panier des soins de référence; aux actes médicaux à prendre en compte ainsi que leur tarification conventionnée ; aux modalités de prise en charge des assurés sociaux ; à la fixation des taux de cotisation ; aux conditions de financement et aux défis logistiques pour sa mise en œuvre dans les prochains mois. « *L'aboutissement effectif de cette importante réforme permettra d'assurer la couverture d'au moins 70% de la population congolaise dans les deux ans qui suivront le démarrage de la Caisse* », a fait savoir le vice-Premier ministre.

L'achèvement attendu des travaux des hôpitaux généraux dans les douze départements, la poursuite de la redynamisation des districts sanitaires facilitant à la base les soins de santé primaire, la formation des ressources à la hauteur des attentes sont autant de défis à relever pour les pouvoirs afin de faciliter l'accès aux soins de qualité et à moindre coûts aux couches les plus vulnérables comme le prévoit le régime de l'assurance maladie universelle.

Rominique Makaya

ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT
www.adiac-congo.com/content/newsletter
SAISISSEZ LE LIEN
OU
SCANNEZ LE QR CODE

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE
LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE · LE COURRIER DE KINSHASA · LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO
L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN
ADIAC NEWSLETTER
L'information du congo et de sa région en un clic !
Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité
Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

DIPLOMATIE

Le Congo reste ouvert et disponible

A la suite de son accession à l'indépendance, le 15 août 1960, la République du Congo entre, à part entière, dans la communauté internationale. Dès lors, le pays se trouve en mesure de conduire des relations internationales autonomes qui offrent, à maints égards, des caractéristiques particulières.

Au nombre de nouvelles responsabilités que lui consacrait l'indépendance figure en bonne place un domaine singulièrement délicat et sensible : celui des relations extérieures. Le nouvel Etat devait établir, dès les premières années de l'indépendance, des relations bilatérales aussi bien avec ses voisins immédiats de l'Afrique centrale qu'avec le monde extérieur.

En effet, depuis son indépendance, le Congo entretient des relations d'amitié et de bon voisinage avec de nombreux pays du monde. Dès le 22 février 1964, le Congo établissait des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine. Plusieurs contrats bilatéraux ont été signés dans le cadre de la coopération sud-sud entre les deux pays.

Le Congo et la Chine coopèrent dans des domaines variés, tels que le commerce, l'éducation, la santé et la culture. Cette coopération continue de se développer et de se diversifier, surtout après la visite d'Etat à Brazzaville du président Xi Jinping en 2013 et celle de son homologue Congolais, Denis Sassou N'Guesso en Chine (2016 ; 2018). Le partenariat sino-congolais s'est plutôt consolidé à travers les décennies, et l'aide technique a couvert tous les domaines de développement avec des réussites et aussi des points faibles.

Les relations diplomatiques entre l'Union soviétique et la République du Congo furent établies en mars 1964. Une dynamique particulière était donnée à ces relations au cours des visites officielles à Moscou des délégations congolaises à un haut niveau (1965, 1975,1981….).

Avec le changement de régime au Congo en 1992, les rapports avec la Russie étaient assez froids, les contacts bilatéraux ont continué à se développer par inertie. Les consultations politiques avaient conservé un caractère relativement régulier par le canal du ministère des Affaires étrangères. Cependant, le volume des relations économiques et humanitaires a commencé à se réduire sensiblement. A cause de la guerre civile, les relations bilatérales étaient encore plus réduites.

En 1997, le Congo s'est fermement exprimé pour la reprise d'une coopération multidimensionnelle avec la Russie dans tous les domaines et l'élargissement de la coopération dans la sphère politique. La visite á Moscou en mai 2019 du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, marquée par la signature de plusieurs accords en est la parfaite illustration.

Le ministère des Affaires étrangères

La vitalité des échanges entre la France et le Congo, marquée par des visites d'Etat réciproques, confirme le dynamisme de leur coopération. De nombreux chefs d'Etat ou monarques de tous les continents ont ainsi été honorés par le Congo depuis son indépendance. Soucieux d'entretenir des rapports aussi étroits que possibles avec d'autres pays industrialisés, le Congo affirme sa solidarité et préserve également des relations d'amitié et de coopération avec plusieurs autres pays du monde.

Les relations entre la République du Congo et l'Union européenne reposent sur la stratégie de développement visant à soutenir l'intégration régionale (notamment par la réparation des infrastructures de transports et la diversification de l'économie) et la bonne gouvernance.

A chacune des occasions qui se présentaient lors des grandes rencontres internationales, le pays a joué un rôle majeur. Ce fut notamment le cas lors du débat général de la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies à New York aux Etats-Unis, en 2015, ainsi qu'au cours de la soixante-douxième assemblée générale des Nations unies.

Le Congo se présente aussi comme un pionnier de la lutte contre les changements climatiques. En avril 2018, le pays a organisé le premier sommet de la Commission climat du Bassin du Congo, présidée par Denis Sassou N'Guesso. Une vingtaine de chefs d'Etat et de gouvernement avait pris part à cette réunion. Sa Majesté Mohammed VI, roi du Maroc, a également rehaussé de sa présence ce sommet en tant qu'invité spécial.

Œuvrer pour la paix et la sécurité dans la sous-région

La diplomatie congolaise a toujours œuvré à éviter ou à éteindre les querelles et autres conflits fratricides; c'est la traduction de la politique de bon voisinage.

Plusieurs dossiers conflictuels ont fait l'objet de multiples rencontres, sous la houlette du chef de l'Etat congolais sollicité souvent par ses pairs du continent. En 1985, par exemple, à la demande de l'OUA, le Congo s'est impliqué dans la résolution du conflit tchadien, en réunissant à Brazzaville les principaux protagonistes. Durant les années sombres du colonialisme et de l'apartheid, le Congo a fait montre de la solidarité avec la Namibie. Cette solidarité a été matérialisée par l'hospitalité offerte aux réfugiés namibiens ; la création à Loudima, dans le département de la Bouenza, d'un centre de scolarisation des enfants namibiens et la formation des cadres de la Swapo ; la diffusion des programmes de sensibilisation et de mobilisation de la Swapo dans les ondes de la radio nationale congolaise, sans oublier la signature du protocole de Brazzaville sur la paix en Afrique australe, qui a consacré le retrait des troupes sud-africaines de Namibie et du Sud de l'Angola et des troupes cubaines d'Angola. La coopération entre le Congo et la Namibie est soutenue par plusieurs accords dans divers domaines, tels que l'éducation, la pêche, le commerce, le pétrole.

L'apport du Congo dans la libération de Nelson Mandela a également marqué sa diplomatie. Une libération rendue possible grâce à la contribution remarquable du continent africain, de la République du Congo et de son président qui, durant son premier mandat à la tête de l'Organisation de l'Unité africaine, actuellement UA (Union africaine), incita ses pairs à mener un « combat emblématique » contre la ségrégation raciale pratiquée à l'époque en Afrique du Sud.

Qu'il s'agisse des crises en Libye, en Côte d'Ivoire, au Soudan, en République centrafricaine, du conflit récent entre la République démocratique du Congo et la Zambie, la diplomatie congolaise a su mettre en œuvre son expertise pour explorer les pistes pouvant conduire à la résolution pacifique des différents conflits. Depuis 2017, le Congo a la confiance de ses partenaires de la région des Grands lacs, qui l'ont porté à la tête de la présidence de la Conférence internationale de cette région (Cirgl).

Le dossier Libyen, dans lequel le Congo est impliqué depuis des années en assurant la présidence du Comité de haut niveau de l'Union africaine a suscité une attention particulière. Plusieurs rencontres ont été organisées à Brazzaville, sous l'égide du chef de l'Etat congolais : la huitième réunion sur la Libye ; le sommet de facilitation du futur dialogue inter-libyen. Sans oublier le sommet de l'UA tenu du 9 au 10 février 2020 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Confronté, comme la plupart des pays du monde à plusieurs défis spécifiques qui se sont intensifiés ces derniers mois avec la pandémie du coronavirus, le Congo continue à apporter sa contribution dans la résolution des différends qui secouent aujourd'hui la sous-région africaine. Durant des mois, les réunions virtuelles adaptées aux mesures sanitaires se sont enchainées partout dans le seul but de trouver une issue favorable aux différentes crises.

En effet, la diplomatie congolaise a été maintes fois sollicitée avec l'arrivée à Brazzaville, cette année, des chefs d'Etat de la sous-région comme le président Umaro Sissoco Embalo de la Guinée-Bissau (5 janvier); le Centrafricain Faustin Archange Touadera (22 avril) ; Félix Antoine Tshisekedi de la République démocratique du Congo (15 juillet). Récemment, le 30 Juillet 2020, le Congo a été honoré, une fois de plus, avec la nomination du président Denis Sassou N'Guesso à la tête de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale. Il succède à son homologue gabonais, et a la lourde charge de conduire les destinées de cette organisation vers plus d'intégration durant son mandat.

Lors de l'échange des vœux du Nouvel an 2020 avec le chef de l'Etat congolais, la doyenne du corps diplomatique, l'ambassadeur de la République centrafricaine, Marie Charlotte Fayanga, affirmait dans son discours que *« la diplomatie congolaise joue un important rôle en Afrique, grâce à l'implication personnelle du président Denis Sassou N'Guesso »*. Pour sa part, le président de la République rassurait que la diplomatie congolaise restait *« ouverte et disponible pour l'Afrique et le monde dans sa globalité »*.

Yvette Reine Nzaba

« La diplomatie congolaise joue un important rôle en Afrique, grâce à l'implication personnelle du président Denis Sassou N'Guesso »

60 ANS D'INDÉPENDANCE

Le cinéma congolais reprend du souffle

Après avoir connu des années de gloire avec des cinéastes ayant porté haut son chandelier, le 7e art congolais qui était en perte de vitesse, durant plusieurs décennies, semble prendre un nouvel élan. Un regain d'énergie et de volonté qui laisse présager des lendemains meilleurs pour ce secteur culturel.

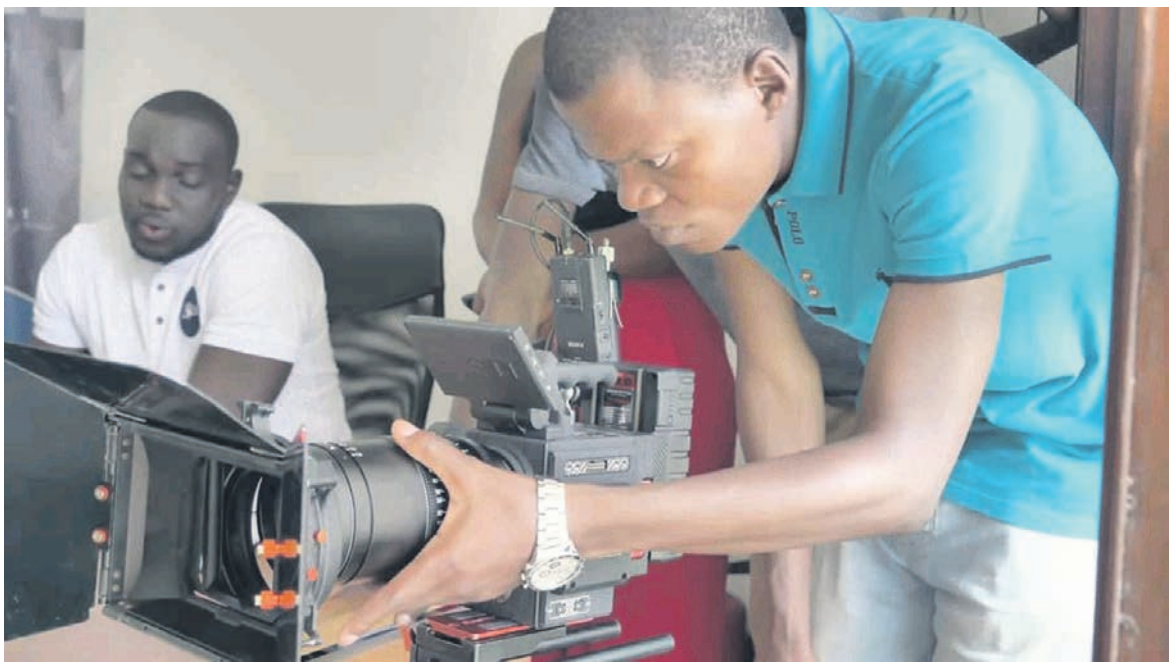

Le réalisateur congolais, Michael Gandoh, lors du tournage du film «Alicia»DR

Suite à un départ plutôt louable du cinéma congolais dans les années 1960-1970, avec des réalisateurs comme Sébastien Kamba (Kaka yo en 1965) et Jean-Michel Tchissoukou (La chapelle en 1979), le secteur a sombré dans un coma artificiel. Vingt ans après l'indépendance du pays, l'industrie s'effrite et une atmosphère morose se répand sur la chaîne de production, de distribution et de diffusion des films.

« *A ce tableau, il faut également ajouter la sphère politique en effervescence, la bêtise humaine et la folie meurtrière des uns et des autres pendant les décennies suivantes qui ont contribué à perpétuer des conditions défavorables à l'essor du cinéma congolais* », avait souligné Ferréol Gassackys, dans une chronique publiée, l'an dernier, dans les colonnes du journal Les Dépêches de Brazzaville.

Pourtant, ce mauvais vent n'a pas empêché l'apparition de certains réalisateurs déterminés à produire leurs films : Léandre-Alain Baker, Ferdinand Batsimba Bath, Camille Mouyeke, David-Pierre Fila, etc. Une audace qui n'a, hélas, pas perduré longtemps.

Jusqu'à la veille des années 2010, le Congo a connu une déserte significative en matière de production cinématographique. Le manque de salles de cinéma, l'absence d'aide financière étatique pour accompagner les productions, la politique quasi inexistante de promotion du secteur, sont entre autres les raisons qui empêchent au 7e art congolais, plusieurs décennies après l'indépendance, de se développer tant sur le plan national, qu'international.

Comme l'a dit le cinéaste Rufin Mbou, « *le cinéma congolais est agonisant car il a longtemps souffert d'un manque criard de soutien et de professionnalisme. Cependant une forte envie d'exister se dégage au sein de la jeune génération et même de certains anciens. Le cinéma congolais a eu 50 ans il y a dix ans, mais sa production totale de 1965 à 2010, ne représentait même pas celle d'une année dans certains pays. C'est dire que c'est grave* ».

Le cinéma congolais renaît de ses cendres

Le décor du cinéma congolais est assez tragique, certes, mais il n'est pas tardif pour faire bouger les lignes. En effet, une nouvelle vague de cinéastes, toutes professions confondues, s'emploie depuis une dizaine d'années avec ardeur à redonner un coup de pouce à ce secteur riche et pluriel, bien que longtemps abandonné à son triste sort. Parmi eux, on cite : Amour Sauveur, Rufin Mbou Mikima, Nadège Batou, Claudia Haidara Yoka, Richi Mbebele, Michael Gandoh, Glad Among Lemra, Liesbeth Mabiala, Divana Cate Radiamick, Rodrigue Ngolo, Sorel Boulingui, Massein Pethas, Cleyde Ntari, Albe Diaho, etc.

Si une certaine volonté semblait faire défaut, il n'est plus à douter qu'aujourd'hui, acteurs et décideurs culturels affichent un peu plus d'optimisme et de résolution pour pousser plus loin le secteur cinématographique. Ici et là, ont fleuri des idées qui ont notamment engendré plusieurs projets fédérateurs, festivals et soirées de distinction tels que : Tozali, Tazama, Festival des films congolais, La Pointe-Noire et Kamba's Awards.

Au regard de l'enthousiasme auprès des cinéphiles et les différents prix raflés, tant sur le plan national qu'international. « *L'après Tozali, collectif des jeunes cinéastes et amateurs qui réalisa plusieurs courts métrages en 2014, a contribué à cet engouement. Cela laisse présager un avenir meilleur dans la mesure où tous les acteurs de cet art y mettent du sérieux et construisent une volonté de travail collective, loin de leurs rivalités exécrables* », en pense Glad Among Lemra, réalisateur et écrivain congolais résidant à l'étranger.

En 60 ans d'existence où le bilan du cinéma au Congo attriste plus qu'il ne réjouit, il est plus que temps de recréer les conditions pour que ces talents s'expriment à foison que ces initiatives procurent aux amateurs et artistes confirmés de cinéma, les efforts sont davantage à multiplier pour que le secteur rayonne tant au niveau national que mondial.

Donner un sacré coup de pouce au cinéma congolais

Il n'est plus à démontrer que le Congo regorge énormément de talents en matière de cinématographie comme en témoignent les récentes sorties qui font l'unanimité et qu'ils puissent réellement vivre de leur art. Sinon, cette volonté de bâtir pourra se réorienter vers d'autres secteurs, pire pour d'autres pays.

Améliorer les conditions passe nécessairement par la formation, la promotion, la diffusion et la redistribution équitable des richesses générées par le secteur. En tant que partenaire public, l'Etat devra fournir plus d'efforts pour valoriser significativement la profession. Comme en témoigne Sébastien Kamba, pionnier du cinéma congolais, « *j'ai commencé à faire des films en 1965 et lorsque je vois ce qui se fait aujourd'hui, je suis confiant. Ces jeunes se battent et le cinéma congolais existe grâce à eux. Je déplore le fait que l'État ne les accompagne pas suffisamment alors que ces derniers ont besoin de lui* ».

Le doyen du secteur au Congo fustige également le comportement de certains médias qui pour diffuser les productions cinématographiques nationales exigent des frais aux réalisateurs. « *Je le dis haut et fort, ces chaines demandent de l'argent, avant la diffusion. C'est un paradoxe car c'est eux qui doivent payer* », précise-t-il.

« Effectivement, croire au cinéma congolais ne suffit pas pour le voir rayonner. Si dans 60 ans nous ne changeons pas les choses, le cinéma congolais s'éteindra totalement. Mais, si nous apprenons des erreurs du passé, le 7e art congolais brillera de mille feux, à l'exemple du cinéma nigérian »

Cadres et infrastructures

Il ne s'agit plus de spéculer sur la question, mais d'agir au plus vite. Et sur ce point, les déclarations sont sans suites, les actions ne répondent pas aux attentes des cinéastes. Quelques initiatives louables en matière de salle de cinéma résultent de la volonté des étrangers, comme la salle de projection de l'Institut français du Congo ou celle dénommée Canal Olympia. Dans ces salles, ce n'est pas non plus la priorité faite aux films congolais. A cela, s'ajoute le manque d'écoles de formation et de spécialistes des métiers du cinéma.

Relancer le cinéma national par la promotion des films produits par les Congolais ; reconquérir le public qui aujourd'hui s'est détourné des productions audiovisuelles locales au profit des productions étrangères telles Novelas, Nollywood, Bollywood, Hollywood ; recréer la dynamique et ressusciter l'espoir ainsi que l'envie de croire au cinéma congolais sont entre autres défis à relever. Les cadres structurels, organisationnels, institutionnels, financiers, opérationnels et promotionnels bien adaptés à ce secteur sont conviés à se mobiliser et agir. Cela d'autant plus que l'industrie est pourvoyeuse d'emploi et qu'elle contribue au développement économique et touristique.

« *Effectivement, croire au cinéma congolais ne suffit pas pour le voir rayonner. Si dans 60 ans nous ne changeons pas les choses, le cinéma congolais s'éteindra totalement. Mais, si nous apprenons des erreurs du passé, le 7e art congolais brillera de mille feux, à l'exemple du cinéma nigérian* », estime Joy Christ Mac, jeune réalisateur et technicien congolais.

Ainsi, nous devons tous caresser le doux rêve que ce vœu puisse en drainer d'autres et susciter dans la foulée l'éclosion d'un cinéma congolais bon, attrayant et éducatif. Afin que les cinéphiles se sentent fiers d'évoquer les derniers potins de l'actualité cinématographique nationale et aussi réaliser combien le grand écran dans les salles peut consolider des liens de confrérie.

Merveille Atipo

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES

République du Congo
Ministère du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régionale, des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande (MPSIRTACMM)
Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo
(PRODIVAC)

La République du Congo a reçu de la Banque Africaine de Développement (BAD) un prêt de 73.200.000 Euros en vue du financement du Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo « PRODIVAC » en sigle.

Ce projet vise les principaux objectifs suivants : sur le plan sectoriel, promouvoir une agriculture compétitive et résiliente à travers le développement des chaines de valeurs agro-alimentaires au Congo. De manière spécifique, le projet vise : (i) l'amélioration des performances des chaines de valeurs agricoles (CVA), et (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires propice à la promotion des petites et moyennes entreprises agricoles rentables.

Le projet comporte les volets suivants :

- Composante A : Développement des compétences et de l'entrepreneuriat agricole.

Cette composante permettra :
-La structuration et la professionnalisation de 400 organisations agricoles et plateformes des chaines de valeur manioc, maïs, volaille et poissons ;
-La facilitation, la montagne financière, le développement de 150 partenariats commerciaux et la mise en place d'un système d'information sur les marchés, axés sur les nouvelles technologies ;
-Le développement des compétences et l'entrepreneuriat agricole pour 300 jeunes ;
-La mise en place et le financement initial d'un Fonds compétitif d'innovation et d'entrepreneuriat des jeunes ;
-L'accompagnement à la création et au développement de 400 entreprises pour le compte du MPMEASI ;
-L'accompagnement des quatre (4) centres d'incubation dont deux (2) centres Sanghaï ;
-L'équipement des centres de formation professionnelle ;
-Le renforcement de l'automatisation de 50.000 femmes, y compris la réduction de la pénibilité de leur travail dans la transformation, la commercialisation, la promotion des actions essentielles de nutrition et de la consommation d'aliments localement disponibles riches en fer pour les femmes, les adolescents et les jeunes enfants ; et la mise en place d'un mécanisme financier adapté pour les chaines de valeurs (refinancement et garantie).
-Composante B : Amélioration de la productivité et de la résilience.

Cette composante permettra :
-La diffusion des technologies d'agriculture intelligente face au climat ;
-Le développement de l'agroforesterie pour améliorer la fertilité des sols sur 15.000 hectares ;
-La réhabilitation et le traitement des points critiques de 300 km de pistes rurales ;
-L'appui à la mise en œuvre des plans d'affaires et de développement locaux à travers le financement de 100 sous projets sociaux économiques (eau potable, irrigation d'appoint, énergies renouvelables, etc.) portés par les acteurs à la base.
-Composante C : Développement institutionnel et dialogue public-privé

Cette composante permettra :
-Le renforcement des capacités du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour la préparation, la gestion et la coordination des projets : réalisation de l'étude de faisabilité d'un pôle agroindustriel incluant un qualipole ;
-L'irrigation, l'électrification dans la Bouenza ;
-L'appui à la gestion foncière avec la numérisation des terres agricoles dans les quatre (4) Départements ;
-Le développement d'une bibliothèque électronique du secteur agricole ;
-L'appui à la réalisation / mise à jour des quatre (4) plans de développement local des départements prenant en compte les chaines de valeurs ;
-La facilitation des dialogues politiques multi-acteurs pour la promotion d'un environnement propice à l'entrepreneuriat agricole (réformes nécessaires, dialogue public-privé, importations, réglementation etc.) ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles de dix (10) services techniques impliqués.
-Composante D : Coordination et gestion du projet

Les principales activités seront :
-Le pilotage et la gouvernance du projet ;
-L'acquisition d'équipements informatiques ;
-L'acquisition de mobiliers de bureau et accessoires bureautiques ;
-L'acquisition de moyens roulants ;
-Le recrutement du Staff complémentaire de l'UCP- PACIGOF/ PADEC ;
-L'organisation du Comité National de Pilotage (CNP) ;
-La planification, le suivi et évaluation ;
-La communication et la gestion des connaissances ;
La sauvegarde environnementale et sociale ;
-Le fonctionnement ;
-Et les audits technique comptable et financier du projet.

Acquisition des Biens, Travaux et Services
Toutes les acquisitions des biens, travaux et services de consultant ainsi que les services autres que ceux de consultants financés par la Banque se fera conformément au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, Edition d'octobre 2015 et selon les dispositions mentionnées dans les accords de financement. Les méthodes et procédures d'acquisitions du cadre de passation des marchés de la Banque « Système de la Banque » seront utilisées pour toutes les transactions retenues dans le cadre du projet. Plus particulièrement, les acquisitions seront effectuées comme suit :

•Catégorie de Travaux :
-Les travaux ci-après seront acquis par Appel d'Offres Ouverts (AOO) : (1)Travaux de labour et de pulverisage des parcelles. ; (2) Réhabilitation des pistes agricoles zone accidentée Sud Pool & Bouenza ; (3)Aménagement de citerne d'eau avec 4 bassins de rouissage de manioc ; (4) Travaux de forages équipés de PMH ; (5) Construction de bloc de 4 latrines publiques par point d'eau ; (6) Provision pour alimentation électrique / eau d'unités agro-industrielles ; (7) Construction de 2 entrepôts de stockage de manioc, bureau (30) & raccordement eau ; (8) Construction de 6 magasins de stockage de maïs / manioc , bureaux 2 pièces (24 m2) ; (9) Restauration du couvert végétal et protection des habitats naturels.

-Les travaux ci-après seront acquis par Appel d'Offres Restreint (AOR) : (1) Construction de petits bassins de rouissage (manioc) aire de séchage (manioc) et bâche ; (2) Réhabilitation des pistes agricoles département du « plateaux ». ; (3) Renforcement de la résilience des ouvrages ; (4) Travaux d'entretiens courant en HIMO des tronçons réhabilités ; (5) Construction de la ligne HTA 35 km de Mont-Belo a Mouindi 45 km ; (6) Construction de 2 blocs de 6 latrines pour les 2 entrepôts de 500 m2 ; (7) Construction de 2 blocs de 4 latrines pour les 6 entrepôts de 200 m2 ; (8) Système d'éclairage solaire pour l'éclairage de tous les magasins construits ; (9) Réhabilitation de la station d'alevinage et des bassins piscicoles de Mindouli ; (10) Réhabilitation / Construction des bureaux des antennes.

•Catégorie de Biens :
-Les Biens ci-après seront acquis par Appel d'Offres Ouverts (AOO) : (1) Equipements des centres d'incubation et de formation professionnelle ; (2) Equipements de transformation et de commercialisation ; (3) Equipement et matériel de IRA / Zone de recherche de Loudima ; (4) Equipements et matériel du CNSA / Ferme semencière de Mayomina ; (5) Fourniture des plants améliorés ; (6) Tricycles et matériels de terrassement en faveur des comités de gestion des pistes ; (7) Véhicules stations wagon et pick-ups (coordination du projet) ; (8) Véhicules pick-up (antennes) ; (9) Equipements de l'institution financières gestionnaires du fonds.

-Les Biens ci-après seront acquis par Appel d'Offres Restreints (AOR) : (1) Equipements d'appui : opérationnalisation du système d'information (mat. Info) ; (2) Fourniture de motos au profit des formateurs endogènes ; (3) Petits matériels de terrassement pour entretien des infrastructures d'accès d'eau ; (4) Petits matériels de stockage-conditionnement palettes, brouettes,) ; (5) Equipements et matériels divers DDER ; (6) Equipements et matériels divers aux collectivités (CD) ; (7) Equipements d'une Unité Multidiscipli. de recherche action sur l'agriculture intel ; (8) Equipements et matériels en faveur des jeunes (entrepreneurs agricoles) ; (9) Equipements informatiques et communication (coordination du projet) ; (10) Mobiliers de bureau (coordination du projet) ; (11) Groupe électrogène 40 kVA ; (12) Fourniture de motos au profit des antennes ; (14) Equipements informatiques et communication (Antennes) ; (15) Mobiliers de bureau (Antennes) ; (16) Groupe électrogène 25 kVA ; (17) Equipements du réseau de pépiniéristes.

•Services de consultants
-Les services de consultants ci-après seront acquis sur la base d'une liste restreinte et le mode de sélection basé sur la qualité et le coût (SBQC). Il s'agit de : (1) Structuration, Professionnalisation des organisations et plateformes des chaines de valeurs ciblées commerciaux ; (2) Appui aux entreprises / Coopératives, à la mise en œuvre plans d'affaires (Etude de faisabilité, renforcements de capacités, autres) ; (3) Sensibilisation des jeunes sur la culture entrepreneuriale ; (4) Développement des capacités des MPMEA des femmes en gestion, contractualisation, éducation financière, leadership ; (6) Assistance technique de consultant individuel pour l'appui à la mise en œuvre du mécanisme financier ; (7) Opérateur financier, gestion des fonds du mécanisme financier ; (8) Evaluation du fonds du refinancement et du Fonds de garantie ; (9) Etude de faisabilité et appui à l'institutionnalisation du dispositif d'appui financier ; (10) Appui à la production de maïs ; (11) Appui à la production des alevins ; (12) Appui à la production de poissons ; (13) Appui à la production de poussin d'un jour ; (14) Appui à la mise en place d'entreprises de prestations de services pour production, la transformation et la commercialisation ; (15) Etudes / Contrôle & Surv trav d'Infrastructures publiques de désenclavement Réhabilitation des pistes agricoles et des bassins de production agricoles ; (16) Etudes / Contrôle & Surv trav Infrastructures publiques d'acces à l'eau Potable et à l'assainissement ; (17) Appui à la mise en place d'un mécanisme durable de gestion et d'entretien des infrastructures collectives ; (18) Mise en place d'une bibliothèque électronique a la Direction des Etudes et de Planification du MAEP ; (19) Renforcement des capacités de la DEP pour la conduite et gestion de la bibliothèque électronique ; (20) Réalisation d'un inventaire des bonnes pratiques, Repérage des connaissances locales et des innovations et élaboration d'un catalogue des technologies innovantes pour chaque filière (à combiner avec l'activité précédente) ; (21) Assistance technique pour la réalisation des plans de développement locaux et le renforcement des capacités des acteurs locaux ; (22) Appui à l'établissement d'un cadre de concertation multi-acteurs publics-privés et avec institutions financières ; (23) Appui à la mise en œuvre et à l'accélération des réformes nécessaires ; (24) Facilitation a la structuration des organisations professionnelles ; (25) Appui institutionnel à la mise en place des Agences de Développement du Ministère de l'Agriculture ; (26) Appui à la planification et au suivi des activités de développements ; (27) Assistance Technique au démarrage et accompagnement de proximité ; (28) dispositifs de suivi ; (29) Etudes d'impact ; (30) Gestion du savoir et communication ; (31) Réalisation d'une étude de faisabilité d'un pôle agro-industriel ; (32) Appui conseil (Formation sur la gestion de la fertilité des sols, lutte contre les mauvaises herbes...) ; (33) l'audit des comptes et des acquisitions du projet.

-Les services de consultants ci-après seront acquis sur la base d'une liste restreinte et le mode de sélection basé sur la qualification de consultants (SBQ) : (34) Appui à la production de maïs ; (35) Appui à la production des alevins ; (36) Appui à la production de poissons ; (37) Appui à la production de poussin d'un jour ; (38) Diffusion et promotion des directives volontaires des investissements.
-Les acquisitions de services de consultants individuels au titre du projet se feront sur la base de la comparaison d'au moins 3 CV de consultants.

Les dossiers d'appel d'offres devraient être disponibles à partir du mois d'Octobre 2020.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient
confirmer leur intention, à l'adresse suivante :

Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo (PRODIVAC).

Unité de Coordination du Projet,
Adresse : 12, Rue Duplex, Secteur Blanche GOMEZ

Téléphone : (+242) 06 612 76 84 / 04 464 31 31
Email : prodivaccongo@gmail.com / pat.2016.
otonghos@gmail.com
Brazzaville- République du Congo

Fait à Brazzaville le, 13 aout 2020
Le Coordonnateur du PRODIVAC
Benoit NGAYOU

60 ANS D'INDÉPENDANCE

Diables rouges : prestations en dents de scie

Le sport national a alterné le bon et le moins bon pendant les 60 ans d'indépendance. Le football, le handball, le karaté, l'athlétisme, le tennis de table et bien d'autres disciplines ont réalisé quelques exploits grandeur nature avant de replonger dans le néant.

Le Congo a presque tout gagné sur le continent. L'équipe nationale, « Congo-sport » à l'époque, a remporté en 1965 sa seule médaille d'or aux premiers Jeux africains en s'imposant en finale face aux Aigles du Mali. En 1972, le Congo a réalisé un autre exploit en gagnant la 8e édition de la Coupe d'Afrique des nations le 5 mars devant le Mali. Ce succès donnait à l'équipe nationale le nom des « Diables rouges ».

Jacques Yvon Ndoulou avec le trophée de la CAN 1972

Trente-cinq ans après le sacre de leurs aînés, les Diables rouges juniors remportaient eux-aussi la 15e édition de la CAN 2007 à Brazzaville devant le Nigeria. Le Centre national de formation de football crée en 2005 a contribué à la progression de ces jeunes double fois médaillés d'or des Jeux de la Francophonie en 2009 à Beyrouth au Liban puis en 2013 à Nice en France. Un record que détient désormais le Congo puisque dans l'histoire de ces jeux aucune autre sélection n'a gagné le tournoi de football deux fois d'affilée.

Dans les clubs aussi le Congo a connu quelques succès dans les compétitions majeures. Le Club athlétique renaissance aiglons (Cara) a gagné en 1974 la Coupe d'Afrique des clubs champions. La même année Paul Sayal Moukila devient le seul footballeur congolais « Ballon d'Or » africain. L'Ac Léopards a emboîté le pas au Cara en soulevant en 2012, à Dolisie, le trophée de la 9e édition de la Coupe africaine de la Confédération. Cependant, le nombre de participation à la phase finale de la CAN confirme l'irrégularité des footballeurs congolais. L'équipe nationale seniors n'a participé qu'à sept CAN en soixante ans puis elle court toujours après sa première qualification à la phase finale de la Coupe du monde de la Fifa.

Le handball fierté nationale dans les années 80

Après le football, le handball a pris le relais dans les années 80 pour confirmer toute l'étendue du talent des Congolaises. Les Diables rouges dames ont remporté la Coupe d'Afrique, quatre fois d'affilée (1979, 1981, 1983 et 1985). L'Etoile du Congo version féminine a elle aussi soulevé le prestigieux trophée des clubs (La Ligue des champions) à quatre reprises (1985, 1986, 1990 et 1994) puis une super coupe d'Afrique en 1995. L'Interclub est le dernier club congolais à remporter la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupes en 2007. Depuis lors le Congo n'a remporté le moindre trophée tant en sélection qu'en club. Les Congolaises ont abandonné leur leadership aux Angolaises. Si sur le continent le Congo a presque tout gagné, il ne lui manque par contre que la médaille d'or aux Jeux africains pour que son bilan soit plus que parfait.

Le karaté reste dans le coup

Le karaté est compté parmi les meilleures disciplines du pays en termes de médailles obtenues. Nardy Bikoka est le dernier champion d'Afrique congolais. Il a remporté les médailles d'or respectivement lors des 15e et 17e championnats d'Afrique organisés à Dakar en 2014 et à Yaoundé en 2017. Le karaté congolais a été également champion d'Afrique par équipe en 2001 à Madagascar. Lors du cinquantenaire des Jeux africains en 2015, Innocent Okemba et Dualde Malonga ont respectivement obtenu des prestigieuses médailles dans les catégories des moins de 60kg et 84 kg. Dony Rahim Vouta a, quant à lui, gagné la ceinture continentale au Kick-boxing.

Ces Diables rouges dames qui ont fait honneur au handball congolais

Le Congo si proche d'une médaille olympique en athlétisme

Franck Elemba a manqué de justesse l'occasion d'offrir au Congo sa première médaille olympique en se classant 4e au lancer du poids lors des Jeux olympiques (JO) de 2016. Les « Mig » ont été finalistes aux JO de Moscou en 1980 et demi-finalistes à Munich en 1974 lors de la course sur piste de 4x100 m. Sur le continent, les Diables rouges courent après leur première médaille d'or aux championnats d'Afrique. Ils ont toutefois réussi à équilibrer l'équation dans d'autres compétitions en la remportant aux Jeux africains de 2015 (une médaille d'or et une de bronze) puis à deux reprises aux Jeux de la Francophonie de 2017 aux 100 et 200 m.

L'expertise chinoise booste le tennis de table congolais

Grâce à l'expertise chinoise, les pongistes congolais ont glané de nombreuses médailles dans les compétitions internationales. Le Congo a été champion du monde de troisième division en 2010 à Moscou. Lors des Jeux africains 2007, les Diables rouges ont remporté deux médailles d'or en simple dames et en double mixte. A Brazzaville en 2015, ils ont fait autant cette fois en double messieurs et double dames.

Les médaillés de karaté/DR

Les Jeux africains redonnent de la confiance à la boxe et la gymnastique

Les 11emes Jeux africains ont soigné le palmarès des boxeurs congolais. Pendant cette compétition, les Diables rouges ont obtenu une médaille or et une autre de bronze. Dans la foulée, le Congo organisait les 18e championnats d'Afrique en 2017. Les Congolais gagnaient à cette occasion leurs premières médailles en championnats d'Afrique. Une médaille d'or et trois de bronze telle était la moisson. Le Congo a raflé trois ceintures en 2019 à Brazzaville dans les combats professionnels.

En gymnastique, le Congo a remporté la médaille d'or en solo hommes aux 11e Jeux africains de Brazzaville 2015. Lors des 14e championnats d'Afrique d'aérobic juniors et seniors, les gymnastes congolais ont été quatre fois au sommet du podium.

Terre d'accueil, le Congo a entre autres organisé en 60 ans les Jeux africains (1965 et 2015), les 14e championnats d'Afrique d'athlétisme en 2004, le Semi-marathon international de Brazzaville, la CAN Junior en 2007, les CAN de handball (1979 et 2018), les championnats d'Afrique de boxe…Les seuls rendez- vous manqués sont l'Afro basket 2017 et la CAN féminine 2020 pour des motifs financiers.

Pari des infrastructures gagné mais pas celui de leur mise en valeur

En 60 ans, le gouvernement a consenti des efforts pour doter le pays des infrastructures de qualité. A la faveur des 11e Jeux africains à Brazzaville, le Congo s'est doté à Kintélé d'un Palais des sports, d'un complexe nautique et de son plus grand stade de football. Les cinq gymnases dont quatre à Brazzaville et un à Oyo ont été construits. Grâce à la politique de municipalisation accélérée, onze des douze départements disposent des stades modernes. Ces stades sont devenus pour la plupart des monuments alors que leur mise en valeur conjuguée avec la volonté de construire des hôtels (3 ou 5 étoiles) dans les départements fera du Congo un candidat crédible à l'organisation d'une phase finale de la CAN seniors.

Des initiatives allant dans le sens de relever le niveau du sport national sont prises. Il ne reste plus qu'à appuyer les athlètes dans leur préparation pour récolter les bons fruits. La moisson des athlètes sur le terrain aurait été très bonne si les Diables rouges bénéficiaient d'une préparation adéquate. Les problèmes de financement dûs au décaissement tardif des fonds par le gouvernement qui se bat seul sans l'appui des sponsors ont relégué les prestations des sportifs congolais au second plan. Ce qui fait que plus de deux décennies durant, les équipes nationales se sont montrées irrégulières sur l'échiquier international, n'enregistrant que très peu d'avancées. La détection, tant réclamée par les autorités, passera entre autres par la relance des jeux nationaux de l'Onssu qui jadis faisaient la force du sport national.

James Golden Eloué

Crédit du Congo
Groupe Attijariwafa bank

CABINET D'AVOCATS Alain Ludovic TSAMBA
AVOCAT A LA COUR
BP.:244 - Tél. :(242)553.95.51 * Directs: 521.37.12 – 669.86.70*
E-mail : tsambalain@yahoo.fr
POINTE – NOIRE (REPUBLIQUE DU CONGO)

PUBLICATION DE LA VENTE EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES, INSERTION LÉGALE

Le cabinet d'avocats Alain Ludovic TSAMBA, Avocat à la Cour d'Appel de Pointe-Noire cabinet sis à la Tour Mayombe entrée B 7e étage.

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enrichisseur en l'audience de saisie immobilière du tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au palais de justice, salle ordinaire desdites audiences.

L'adjudication aura lieu le 29 Août 2020 à 10heures

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

A la requête, poursuites et diligences de :

La Banque Crédit du Congo, société Anonyme au capital de CFA 10.476.730.000 RCCM N°07–B-459, NIU : M20066110000051122, dont le siège social est sis avenue Amilcar Cabral, BP : 2470, Brazzaville prise en son agence de Pointe-Noire sise avenue Emmanuel DADET poursuites et diligences de son Directeur Général Adjoint Monsieur IBRAHIM MOUNIR, domicilié en cette qualité audit siège ayant pour conseil Maître Alain Ludovic TSAMBA, Avocat à la Cour, Barreau de Pointe-Noire;

Ayant constitué pour Avocat poursuivant, Maître Alain Ludovic TSAMBA, Avocat à la Cour, cabinet sis avenue Charles de Gaulle à la Tour Mayombe entrée B 7e étage à l'effet d'occuper sur la présente poursuite de la saisie immobilière et sa suite.

Créancière poursuivante en vertu:

1-De la convention d'autorisation, entre la Banque Crédit du Congo et la société Vrais Services, bénéficiaire et Monsieur KOKOLO MANTINOU Chrismar Eric Armel, en sa qualité de caution hypothécaire, le tout par devant Maître NIATY-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire.

2-D'un commandement de payer aux fins de saisie immobilière du ministère de maître MPOUKOU, huissier de justice à Pointe-Noire, en date du 06 Août 2019 publié pour valoir saisie le 12 Septembre 2019;

3-D'un pouvoir spécial à Pointe-Noire du 25 Juin 2019 dont mention a été faite dans le commandement aux fins de saisie immobilière dressé le 06 Août 2019 par maître MPOUKOU Huissier de justice visé par la conservation le 12 Septembre 2019.

En présence dument appelé de Monsieur KOKOLO MANTINOU Chrismar, domicilié à Pointe-Noire au n°09, rue TCHICAYA de Boampire, quartier Voungou, Arrondissement 3 Tié-Tié.

Elisant domicile en l'étude de Maître Guy Maixent MISSAMOU, avocat à la Cour d'Appel de Pointe-Noire sis vers le marché de oui tél : 05.534.69.55/06.623.56.24;

Il sera procédé le 29 Août 2020 à 10 heures à l'audience de la Chambre Civile, l'audience de la saisie immobilière du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire au palais de justice, salle ordinaire desdites audiences, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enrichisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

Désignation de l'immeuble

Un immeuble urbain bâti situé à Pointe-Noire, cadastré parcelle n°22, bloc 18, section J, d'une superficie de 207,02 m2, objet du titre foncier n°25546, situé au quartier KM4 à Pointe-Noire.

Mise à prix

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessous, l'immeuble saisi, objet de la présente vente forcée sera offerte aux enchères sur la mise à prix fixée par la poursuivante soit 28.667.045 FCFA

Fait et rédigé à Pointe/Noire le 12 Août 2020 l'avocat poursuivant soussigné par extrait

Maître Alain Ludovic TSAMBA
Avocat à la Cour

NÉCROLOGIE

Les enfants Essimba Assounga et famille ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de la disparition de leur mère et épouse Essimba Assounga Engambé Annie (née Engambé Annie) survenu le 31 juillet 2020, à Brazzaville. Le deuil se tient au n° 136 de la rue Ankou, à Talangaï, quartier Jamaïque. Le programme et la date des obsèques seront communiqués ultérieurement.

La Grande famille « Bissi Ndamba de Mpika », les enfants et petits-enfants Bilombo ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur parent, père, oncle et grand-père André Bilombo, inspecteur d'enseignement à la retraite, survenu le dimanche 26 juillet 2020 à Brazzaville à l'âge de 91 ans.
Lieu : La veillée se tient à la rue Lampakou au n° 727, au Plateau de 15 ans – Brazzaville.
Référence : Av. Loutassi, arrêt de bus Eden, vers 5 à SEC.

IN MEMORIAM

13 août 2019 - 13 août 2020 !
Voici une année que le Seigneur a rappelé à lui sa fille Thongo Pembé Marie-Delphine "PMD", l'arrachant ainsi à la tendre affection des siens.
Le colonel d'aviation à la retraite Tsoumou Georges Black-Jo et les enfants Tsoumou prient tous ceux qui ont connu leur épouse et mère d'avoir en ce jour une pensée pieuse pour elle. «Dieu a donné, Dieu a repris. En toute chose rendons lui grâce».

14 août 2019 – 14 août 2020
Mwana Ngoulou-Ngoulou Issongo,
Voici 365 jours que tu nous quittais à l'âge de 99 ans. Nous tes enfants, petits-fils et arrières petits-fils nous ne t'oublierons jamais. Pour nous tu n'es pas morte, mais tu es passée de l'autre côté.
Repose en paix.

14 août 2019 – 14 août 2020

Voici une année que le Seigneur a rappelé à lui sa fille Ekanga Kondi Blandine, l'arrachant ainsi à la tendre affection des siens.
Charlemagne Ngomba et enfant prient tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse pour elle.
"Dieu a donné, Dieu a repris. En toute chose rendons lui grâce".

La rentabilité des infrastructures sportives, un véritable casse-tête au Congo

Depuis l'accession de la République du Congo à l'indépendance, le 15 août 1960, le pays a fait quelques pas en avant dans la politique de construction des infrastructures sportives. Mais plus d'un demi-siècle après, le problème de la mise en valeur de ces stades, gymnases et du Palais de sport se pose avec acuité.

Avant 2015, le Congo n'avait pas de salles de sport couvertes et cela constituait un frein pour la pratique de certaines disciplines qui se jouent en salle comme le handball ou le tennis de table. Le stade Alphonse Massamba-Debat de Brazzaville qui a abrité en 1965 les premiers jeux africains était le plus utilisé. Les autres installations, qui ont vu le jour à la faveur de l'organisation par le Congo des onzièmes Jeux africains, abritent les compétitions et autres activités sportives en dents de scie.

Le mode d'utilisation de ces structures pose l'épineux problème de leur rentabilité, ce qui risque de précipiter leur délabrement. Le stade de l'Unité de Kintélé par exemple, ne reçoit plus les matchs officiels depuis la rencontre Congo-Guinée Bissau, en 2016. Le match amical qui a opposé le Congo au Cameroun, le 21 février dernier, a révélé au grand jour les problèmes d'entretien.

Le gymnase Etienne-Manga/Adiac

Le Palais des sports de dix mille places, fermé après les Jeux africains n'a ouvert ses portes que pour accueillir l'ouverture de la Coupe d'Afrique des nations de handball en 2018. Le complexe nautique de deux mille places est resté aussi fermé depuis la fin des Jeux africains (du 4 au 19 septembre 2015).

La question de la viabilité des gymnases érigés à Brazzaville reste d'actualité. Nicole-Oba, Henri-Elendé ou Maxime-Mantsima sont les plus utilisés par rapport à Etienne-Manga. Ceux-ci n'apportent pas gros financièrement, *« ils ne sont pas du tout rentables »*, confiaient des gestionnaires de ces structures. D'après certaines sources, le gymnase d'Oyo est peu exploité.

Les différents stades construits dans le cadre de la politique des municipalisations des départements ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. Seuls les stades municipal de Pointe-Noire, Paul-Sayal-Moukila de Dolisie et Marien-Ngouabi d'Owando accueillent régulièrement des rencontres du championnat national de football. Or, ces installations avaient été construites pour promouvoir la pratique du sport dans les départements. Malheureusement, les stades des départements comme la Bouenza, la Lekoumou, les Plateaux, la Cuvette ou la Sangha, n'ont toujours pas réussi à élever le niveau des équipes locales.

Ce tableau peu attrayant n'est pas vu d'un bon œil par la Confédération africaine de football (CAF) et la Fédération internationale de football et association (Fifa). La Fifa avait, en effet, promis de travailler de concert avec le Congo pour faire vivre les installations sportives construites dans le pays. *« On va faire vivre toutes les infrastructures qui ont été construites dans tous les coins du pays»*, avait déclaré le président de la Fifa Gianni Infantino, lors de son séjour à Brazzaville.

Rude Ngoma

MUSIQUE CONGOLAISE

Parcours des orchestres et artistes en 60 ans

La République du Congo commémore le 15 août, les soixante ans de son accession à la souveraineté internationale. Soixante ans après, qu'est-ce que l'on peut retenir du pays sur le plan musical et quels sont les orchestres et artistes qui ont marqué ces années jusqu'à ce jour ?

Basée plus sur la rumba, la musique congolaise a connu en soixante ans, plusieurs moments de gloire. Mais entre-temps, dix-neuf ans avant l'indépendance, il y a eu un précurseur de la musique congolaise moderne

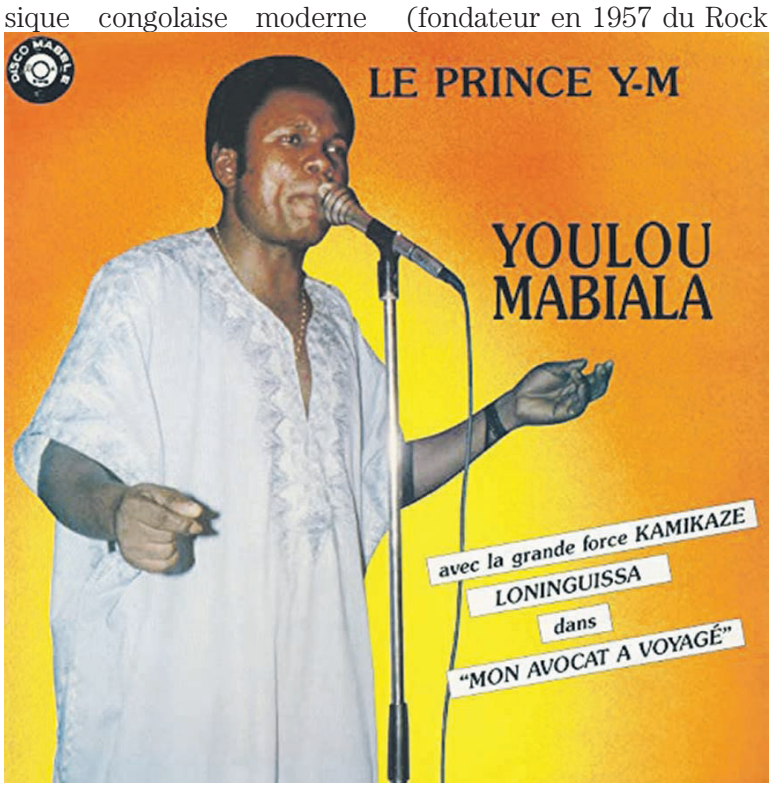

qui a marqué des générations entières. Il s'agit bien de Paul Kamba dit « Tata Paulo ».

Né le 12 décembre 1912 à Mpouya dans le département des Plateaux, ce grand précurseur de la musique congolaise a quitté ce monde, le 19 mars 1950, à l'âge de 38 ans. Son œuvre considérable lui a valu la décoration de « Chevalier de l'Étoile du Benin » de la République française. Paulo Kamba, a ouvert la voie à toute la lignée des grands noms qui ont dominé le monde de la musique dans le grand bassin du Congo. C'est précisément en 1941 qu'il a fondé à Brazzaville l'orchestre « Victoria Brazza » qui devint l'un des groupes légendaires de la rumba.

On ne peut parler des soixante ans de la musique congolaise sans le mythique orchestre Les Bantous de la capitale. Les soixante ans de l'histoire de la musique du Congo sont étroitement liés à ce plus vieil orchestre encore actif et qui figure parmi les premiers du pays, à l'instar de l'orchestre « Mélo Congo » d'Emmanuel Damongo-Dadet, créé à la fin des années 1940.

Les Bantous de la capitale, un patrimoine culturel national

Le 15 août 1959, les anciens sociétaires des orchestres TP OK Jazz et Rock A Mambo, à savoir : Serge Essous (chef de file du TP OK Jazz en 1956), Édouard Nganga dit « Ganga Édo », Célestin Kouka dit « Célio », Daniel Loubelo dit « De la Lune » (OK Jazz), Nino Dieudonné Malapet (fondateur en 1957 du Rock A Mambo) et Saturnin Pandi (Rock A Mambo), vont créer l'orchestre Les Bantous de la capitale, devenu un patrimoine culturel national. Un concert est organisé à cet effet, au bar-dancing « Chez Faignond » à Poto-Poto dans l'actuel troisième arrondissement de Brazzaville.

Outre Les Bantous de la capitale, il y a des orchestres et individualités qui ont porté aussi haut la musique congolaise. Il s'agit, entre autres : des orchestres Les Nzois ; « Le Peuple » créé par le trio CEPAKOS, à savoir : Célestin Kouka, Pamelo Mounk'a et Kosmos Moutouari ; Negro Band avec Papa Kourand ; les trois frères avec Michel Boyimbanda, Loko Massengo, et Youlou Mabala ; les Super Boboto avec Ange Lino; les Rumbayas après leur dislocation ; puis Ebuka Système par Michel Boyimbanda et Mass Massengo. En 1980, Gilbert Youlou Mabiala dit « le prince YM », abandonne ses compagnons et crée le Kamikaze Loninguissa. Il sied de mentionner aussi des artistes comme l'émérite Franklin Boukaka ; Théo Blaise Nkounkou ; Aurlus Mabélé, le roi du soukous et son groupe Loketo ; …

Brazzaville, capitale de musique africaine et ville musicale de l'Unesco

Depuis juillet 1996, le Congo est devenu le siège de la musique africaine, en organisant chaque deux ans, le festival panafricain de musique (Fespam).

A partir de septembre 2006, la musique congolaise a commencé à visiter les tréteaux des plus grandes capitales du monde à travers le concept, la « Nuit du Congo à … ». Ce concept porté par Beethoven Henri Germain Yombo, président manager du Groupe Pella Yombo (GPY), obéit à un triptyque : promouvoir et vulgariser l'identité culturelle du Congo dans le monde ; accompagner la diplomatie de l'État et projeter une image positive du pays à l'étranger.

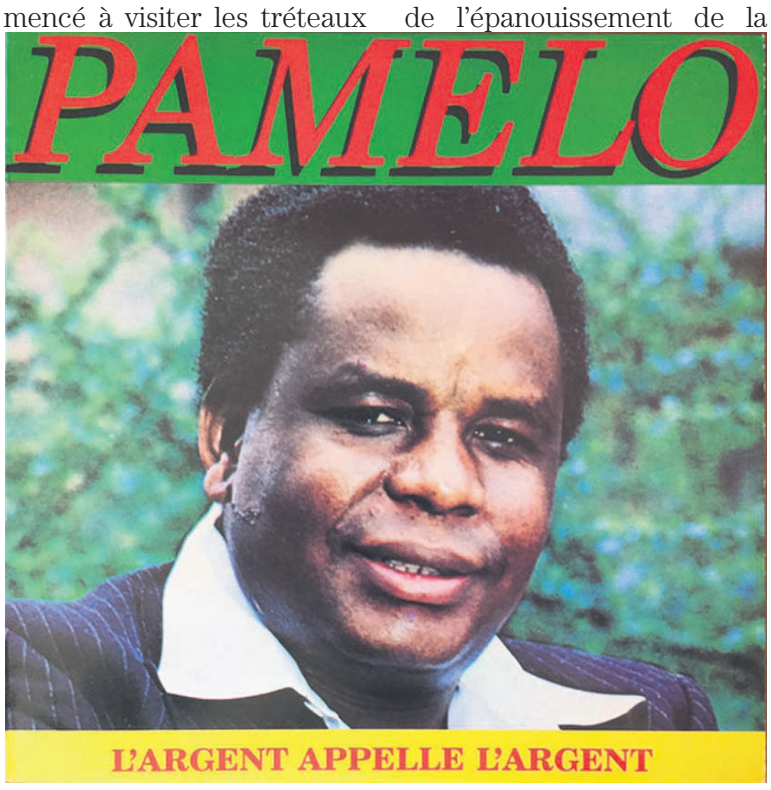

Une autre preuve irréfutable de l'épanouissement de la musique congolaise, c'est l'admission de sa capitale Brazzaville, le 18 octobre 2013, dans le réseau des villes de l'Unesco dans la catégorie musique, lors du sommet mondial des villes créatives de l'Unesco. Cette admission a fait de Brazzaville, la première ville africaine à rejoindre ce prestigieux réseau.

Il sied de rappeler également que les deux Congo sont actuellement dans le processus d'inscription de la rumba sur la prestigieuse liste du patrimoine immatériel de l'humanité. Pour ce faire, il y a une synergie créée au niveau des experts et des spécialistes, et les deux parties sont montées en puissance jusqu'à mobiliser les autorités politiques.

A présent, cette musique est incarnée par la jeune génération d'artistes talentueux, à l'instar de : Patrouille des stars de Kévin Mbouandé, Extra musica de Roga-Roga, Doudou Copa et son groupe éponyme, Extra musica international de Quentin Moyasco, Super Nkolo Mboka de Djoson philosophe, Romain Gardon, Pape God, Trésor Mvoula, Saint Patrick Azano, Gypsie la tigresse, Yvon Moumpala, 100% Setho et son Impression des AS, Extra musica nouvel horizon, le nouveau-né, avec l'apport du producteur manager Bébert Etou, …

Bruno Okokana